

# relations

1991 : 50 ans  
de Relations

octobre 1991 3,00\$ no 574

## INTÉGRER LES IMMIGRANTS



9 770034 378000 10

Les informations troublantes sur le décrochage scolaire des élèves québécois ne sont plus un secret pour personne. Nous sommes gênés d'apprendre que quarante pour cent des jeunes ne terminent pas leurs études secondaires, et que trente-cinq pour cent seulement obtiendront un diplôme d'études collégiales. En dépit de tous nos efforts en éducation, ce bilan n'a rien de réjouissant, à l'heure où nos énergies devraient se concentrer sur les enjeux sociaux et politiques de la question nationale et sur la relance du développement de l'économie.

Ces informations sont d'autant plus inquiétantes qu'elles coïncident avec un taux de chômage qui se maintient à un niveau très élevé, en même temps qu'on manque d'une main-d'oeuvre spécialisée. Elles n'ont rien de réconfortant non plus pour les artisans du monde scolaire, qui font face à un décrochage massif au moment même où les responsables d'entreprises sont enfin prêts à admettre que l'éducation supérieure, c'est aussi le nerf de la guerre.

Le décrochage scolaire fait mal pour une autre raison: il blesse notre fierté nationale, là où nous avons mis tant d'espoir; il atteint en plein coeur un article de notre credo démocratique. Nous apprenons à nos dépens qu'il ne suffit plus de préconiser l'accès à l'éducation secondaire et supérieure; il faut en outre encourager les jeunes à se rendre au terme de leur projet. L'une des voies de solution passe sans doute par un nouveau type de collaboration entre milieu de travail et milieux scolaires, si nous voulons diversifier les parcours, autoriser des expériences pilotes qui vont établir des passerelles entre l'école et le travail, voire attacher des incitatifs sociaux et financiers à la persévérance dans les études.

Le renouveau de l'éducation va exiger un nouvel effort de toute la société québécoise et pas seulement des responsables des écoles. Cet effort concerne entre autres les nouvelles clientèles scolaires, composées d'enfants et de jeunes qui, nés à l'étranger, fréquentent notre système d'éducation comme l'une des voies privilégiées d'intégration économique et sociale.

Gisèle Turcot

# relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTRICE  
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA DIRECTION  
Fernand Jutras

ASSISTANT À LA DIRECTION  
Dominique Boisvert

RESPONSABLE DE LA PROMOTION  
Adèle Lauzon

## COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jacques Boucher,  
Joseph Giguère, Julien Harvey, Roger  
Marcotte, François Morissette, Guy  
Païement, Jean-Paul Rouleau, Francine  
Tardif

## COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin,  
Alain Bissonnette, Ginette Boyer,  
Jacques Chênevert, Marie-France Cyr,  
Richard Dubois, Pierre-André Fournier,  
Yves Lever, Annine Parent-Fortin, Vivian  
Labrie

## BUREAUX

25, rue Jarry ouest  
Montréal H2P 1S6  
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS  
Hélène Desmarais

10 numéros (un an) : 20,35\$ (TPS incl.)  
À l'étranger : 24,00\$  
Abonnement de soutien : 50\$

Numéro d'enregistrement pour  
fin de TPS : R119003952

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 0143.

# face à L'actualité

Un quatrième défi pour Desjardins   
L'image du Québec à l'étranger   
Réforme de l'aide sociale: un an après  
 Nouvelles règles pour le cinéma   
Les enjeux de la paix en Israël  L'Inde  
après la mort de Gandhi

## QUEL BEAU DÉFI POUR NOUS, LES ALPHONSE

démocratisation, lutte contre la pauvreté et défi de la contribution au développement coopératif sont les trois défis majeurs devant lesquels sont placés Claude Béland et le Mouvement Desjardins<sup>1</sup>, selon un article publié dans le numéro de juillet-août de *Relations*. « Avec un incroyable sourire, écrit Joseph Giguère, cet homme dirige l'incroyable force de la coopération d'une façon qui, sans nul doute, ferait plaisir à Alphonse Desjardins lui-même ».

Cela est vrai. Mais sans rien enlever au charisme indéniable d'un Claude Béland, remontons un instant jusqu'à Alphonse Desjardins. Son génie ne fut-il pas de trouver la faille dans le

système bancaire de 1900, le prêt usuraire institutionnalisé, et de convaincre ses contemporains du réalisme de cette utopie appelée aujourd'hui, avec hélas trop de banalité, « caisse populaire » ? Revêtons, quatre ou cinq minutes, les habits et habitudes de Dorimène et écoutons cet Alphonse nous dire qu'une banque peut et doit être dirigée démocratiquement ; que l'addition des épargnes des plus humbles à celles des plus pauvres permettront à toute personne raisonnable d'acheter maison, vêtements et équipement agricole ; que, grâce à la gestion démocratique de la « banque », les villes ne pourront plus ponctionner les ressources des régions...

Pure folie ! Rêveur dangereux, notre Alphonse.

Génial innovateur, ce Monsieur Desjardins...

Qu'est devenue, quatre-vingt-dix ans plus tard, l'innovation socio-économique ? N'est-elle pas tout simplement redevenue un défi ?

Accuser le mouvement Desjardins de s'être peu à peu modelé sur le système bancaire, au point qu'Alphonse ne cesse de se retourner dans sa tombe, est devenu un cliché aussi

1. En novembre, le dossier de *Relations* portera sur tout le mouvement coopératif, à l'occasion des États généraux de la coopération amorcés en octobre 1990, qui comportent 35 colloques régionaux et qui culmineront dans des Assises tenues à St-Hyacinthe, les 1, 2 et 3 mai 1992.

« populaire » que le « né pour un petit pain » de 1900. À la différence qu'aujourd'hui, nous sommes près de cinq millions de petits pains propriétaires d'un empire financier quarante-cinq fois milliardaire.

Comment se fait-il alors que l'accès à la propriété soit conditionnel au remboursement triple de la valeur de la maison sur vingt ans, à la caisse comme à la banque ? Et que, à la caisse comme à la banque, les vingt premières années d'un prêt hypothécaire de 25 ans ne réussissent à rembourser que la moitié dudit prêt ? Marché mondial oblige, bien sûr ; système presque impossible à combattre, et quoi encore...

Quel beau défi d'innovation pour Alphonse !

En Espagne, 30 000 emplois industriels sont créés en trente ans de coopération. Soupçonnons l'existence de quelques dizaines d'Alphonse en salopette d'ouvrier, puisque le bras prin-

cipal de ce développement fut et demeure toujours la « Caja laboral popular », 140 coopératives d'épargne et de crédit fondées explicitement pour assister la création d'emplois et dirigées à 50 % par les travailleurs et à 50 % par les épargnants.

Claude Béland souhaite de tout son sourire le retour à l'innovation. Mais tant que le membre de la caisse traversera à la Banque Nationale pour gagner un huitième de un pour cent, l'innovation sera en danger. Fidélité, terreau de l'innovation ou innovation promesse de fidélité ? Lequel est venu en premier lieu : l'oeuf ou la Cadbury ? ■

Marcel Arteau

Directeur général de la Fédération québécoise des coopératives de travail

## THE ECONOMIST ET LE QUÉBEC

au début de juillet, des journaux annonçaient une attaque massive contre le Québec dans le magazine anglais *The Economist* (j'ai rencontré la nouvelle pour la première fois dans *Le Devoir* du 6 juillet, sous la plume de Mario Gilbert de la Presse Canadienne ; le dossier anglais est du 29 juin). La nouvelle a provoqué bien des indignations et aussi des appuis. Il vaut la peine d'en dire un mot.

D'abord le ton de ce dossier. Il est long (16 pages), écrit dans un anglais magnifique, signé d'un seul auteur, John Grimond. Cet auteur connaît bien le Québec, mieux que le reste du Canada. Il écrit facilement sur un ton moqueur, mais d'un sarcasme sans malice, sans doute bien adapté au lecteur britannique qui sait apprécier le « understatement ». L'illustrateur de l'article a emboîté le pas : la motoneige est accompagnée de la légende « À la conquête du monde » ; la façade de casse-croûte de la Loi 178 a comme légende « Make it a jambonbourgeois and chien chaud, fast » ! Tout ceci peut irriter les nerfs sensibles.

Mais le dossier mérite un meilleur sort. L'objectif visé est de dire pourquoi le Canada est en crise. La réponse de l'auteur est simple : c'est qu'un pays de conservateurs (de Tories) est incapable de faire compétition à un pays libéral comme les États-Unis, dans une situation de mondialisation du commerce. Et encore moins si ce pays conservateur, qui a raté les deux révolutions française et américaine, tient à donner une large place à son gouvernement, alors qu'aux USA on souhaite le moins possible d'intervention gouvernementale. Donc, comme Canadiens, nous devons remettre en question nos principes, soutient John Grimond, y compris la générosité de l'État-providence à l'égard des moins chanceux, et nous adapter aux États-Unis et à leur option pour la survie du plus fort.

Tout ceci amène un long détour sur le Québec. Il est présenté comme un détonateur dans une situation déjà explosive en soi. C'est qu'il possède une force supplémentaire, sa cohésion nationale, et une volonté supplémentaire, son projet de société, présenté ici comme un projet de type social-démocrate avec forte implication économique de l'État. Malheureusement, le Québec est menacé par sa dénatalité, par son peu de pouvoir d'intégration française des immigrants, par la pression multiculturaliste d'Ottawa. D'où des réactions rudes, la Loi 101 et la Loi 178. D'où aussi les difficultés sérieuses provenant des réclama-

tions des Amérindiens. C'est ici, en passant, que l'ironie de l'auteur a choqué des lecteurs rapides ; il se demande si une certaine assimilation, après le rapport Durham, n'aurait pas fait des Québécois un peuple plus créateur, comme la Louisiane !

Il conclura cette section en disant que le Québec a des raisons de réclamer son autonomie, qu'il en a les moyens au moins à court terme, que malheureusement le « reste du Canada », qu'il identifie avec les initiales ROC, ne veut rien comprendre et met constamment de l'huile sur le feu constitutionnel. Donc, pour lui, le Québec ferait une erreur grave, à long terme, en se séparant. Car il hâterait ce qui, selon Grimond, est inévitable : que nous devenions tous des Américains. Et son dernier mot est « Too bad ».

Même si je ne partage pas les conclusions ni certaines affirmations énoncées en cours de route, l'article donne à penser. Je me demande toutefois une chose. L'auteur ne cite à peu près personne (sauf Kimon Valaskakis, le futurologue du groupe Gamma). Mais pourquoi ne cite-t-il pas George Grant et son grand classique de 1965, *Lament for a Nation* (traduction française *Est-ce la fin du Canada ?*, Montréal, Hurtubise, 1987) ? Car, en fait, le dossier, avec quelques ajouts provenant de l'expérience des années 70-90, est un « remake » du livre de Grant. « L'impossibilité du conservatisme aujourd'hui signifie l'impossibilité du Canada » (p. 68 de la traduction) ; « la clé de la nation canadienne est le fait français ; cette affirmation est d'une parfaite banalité pour qui connaît le moindrement l'histoire » (p. 20) ; et si le Canada se défait aujourd'hui, continuait Grant, la faute en est à John Diefenbaker, qui a cherché un nationalisme canadien exclusivement lié à l'Angleterre, en refusant le nationalisme canadien-français (p. 20-23).

Mais de toute façon, l'article de Grimond est intelligent, stimule la réflexion et ne mérite pas les critiques violentes que certains lui ont adressées. Regrettons en passant que le sensationnalisme de certains articles provoque des émotions inutiles et plutôt nocives, en réduisant la nouvelle à ses aspects provocants. Dans la société québécoise d'aujourd'hui, de plus en plus remplie de rapports de force et d'intérêts voilés, l'éthique professionnelle permet de moins en moins ce genre de maladresse. ■

Julien Harvey

# LE DROIT DE SURVIVRE

au mois d'août 1990, les modifications apportées à la Loi 37 sur la sécurité du revenu (réforme de l'aide sociale) entraient en vigueur. Plus de cent mémoires avaient été présentés à la Commission parlementaire avant l'adoption de cette loi. La très vaste majorité des organismes qui avaient exposé leurs vues sur ce projet de loi exprimaient de sérieuses réticences ou même s'y opposaient carrément. En dépit de toutes les critiques exprimées de divers côtés, la Loi 37 fut votée par l'Assemblée nationale. Décidément les démunis coûtent trop cher et contribuent très peu à l'économie du Québec ! La démocratie s'exerce mal dans de telles conditions.

Afin de calmer les vives inquiétudes exprimées dans plusieurs milieux, le ministre responsable déclara toutefois qu'il était disposé à réviser, après un an d'application, l'ensemble de sa réforme et d'apporter les correctifs jugés opportuns à la lumière de cette expérience. Cette expérience d'un an s'éternisera-t-elle, selon la tactique de plusieurs administrations ? Ou bien le ministre chargé de ce dossier respectera-t-il sa parole et montrera-t-il son souci des pauvres dans notre société ?

À l'instar d'autres villes, la Ville de Montréal manifesta plusieurs fois ses objections à trois points majeurs de ce projet visant à réduire la générosité de l'assistance sociale : - la coupure prévue par la Loi 37 pour le partage du logement ; - la contribution parentale comme condition d'accès à la pleine prestation pour les jeunes bénéficiaires ; - la définition trop restreinte de l'inaptitude au travail. Ayant la responsabilité d'appliquer les règlements de cette loi sur son territoire, la Ville de Montréal présenta des suggestions d'amendement au projet, le 28 octobre 1988. Ces mêmes suggestions ont été évoquées à plusieurs reprises au conseil municipal.

Les restrictions de la Loi 37 sont ressenties péniblement dans certains quartiers de Montréal. C'est pourquoi le maire de Montréal écrivit, le 1er novembre 1990, au ministre André Bourbeau, responsable de l'application de cette loi. Le maire mentionnait que les effets pervers de cette réforme de l'assistance sociale s'étaient déjà manifestés. Ces conséquences pénibles étaient accentuées par la récession économique. Aussi le maire souhaitait-il que le ministre n'attende pas le délai d'un an, mais qu'il réexamine au plus tôt les aspects les plus problématiques de la loi, qui plongent plusieurs bénéficiaires de l'aide sociale dans une situation tragique.

La réponse du ministre, en date du 21 décembre 1990, signalait tout d'abord que le nombre des jeunes bénéficiaires dont les prestations étaient réduites en septembre dernier était limité à 1751. La deuxième question, celle du partage du logement, était rattachée par le ministre « à une analyse approfondie de tous les programmes d'aide à l'habitation ». Cette analyse approfondie devait être menée en collaboration avec « les autres ministères concernés ». Rattacher une difficulté précise

à un vaste problème analysé en profondeur par différents ministères, la méthode est bien connue. Combien de fois n'a-t-on pas noyé une question dans un ensemble immense dont l'étude exige un temps énorme ? Quand les pauvres, qui souffrent présentement, pourront-ils voir les conséquences pratiques d'une telle étude ?

Plusieurs organismes pressèrent les autorités montréalaises de faire une déclaration officielle sur certains effets néfastes de la Loi 37, comme d'autres villes du Québec. À la séance du 13 mai dernier, le Conseil vota à l'unanimité une motion sur la Loi de la sécurité du revenu. Les dix attendus introduisant cette motion rappelaient nettement la situation pénible que subissaient les bénéficiaires de l'assistance sociale sur le territoire de Montréal. Par exemple, « 18 000 bénéficiaires montréalais ont vu leurs prestations diminuer... Près d'un prestataire sur trois est touché par la mesure du partage du logement... La majorité des prestataires consacrent déjà près de 50 % de leur revenu pour se loger... Le nombre de places réservées aux mesures d'employabilité est limité à 60 000, alors qu'on compte (toujours à Montréal) 230 000 ménages bénéficiaires aptes au travail... La Loi actuelle contribue à augmenter l'appauvrissement des plus démunis... Ces effets sont accentués par le contexte économique difficile que nous vivons depuis quelque temps... »

La motion elle-même se lisait comme suit :

La Ville de Montréal réitère auprès du Premier Ministre, monsieur Robert Bourassa, et auprès du ministre de la Main-d'Oeuvre, de la sécurité de revenu et de la formation professionnelle, monsieur André Bourbeau, ses demandes à l'effet de réexaminer certains éléments de la réforme et d'en réviser le plus rapidement possible les aspects les plus problématiques, notamment : - la coupure pour le partage du logement ; - la contribution parentale comme condition à la pleine prestation ; - la définition trop restreinte de l'inaptitude au travail ; - le manque d'adéquation des mesures d'employabilité à la réalité des personnes assistées sociales et au contexte d'emploi actuel.

L'échéance du mois d'août 1991, que le ministre s'était fixée, est passée. L'expérience d'une année est vraiment suffisante pour permettre de juger les effets nocifs de certaines mesures de la réforme touchant l'aide sociale. Est-il naïf d'espérer qu'on accordera priorité à une autre rationalité, plus respectueuse de la complexité des situations économiques des citoyens et surtout des solidarités sociales ? Les assistés sociaux auront-ils le droit de survivre ? ■

Jean-Louis D'Aragon  
directeur du Centre justice et foi

## LE CINÉMA ET LA LOI

Une loi modifiant substantiellement la loi sur le cinéma était adoptée à Québec, le 20 juin dernier. Cette nouvelle loi régit les formes d'aide gouvernementale à la création et la « mécanique » de l'octroi de permis de toute sorte (salles, distributeurs, etc.). Mais le grand public sera surtout

conscient des changements majeurs concernant les visas par groupes d'âges pour l'entrée dans les salles.

On se souviendra que la censure des films est disparue presque complètement en 1967, en même temps qu'était instauré le classement en « Pour tous » (devenu « Général » en

1985), « 14 ans » (devenu simplement « indicatif » et non plus prescriptif en 1985) et « 18 ans ». Ces dernières années, cette catégorisation suscitait de plus en plus de problèmes : devant présumer l'autorisation des parents, les salles ne pouvaient refuser l'entrée à aucun jeune enfant, même pour des films hyperviolents comme *Rambo 3* ; si bien qu'en pratique, seuls les films classés « 18 ans » restreignaient véritablement le public. À cause de cela, on retrouvait dans cette même catégorie aussi bien des films comme *La dernière tentation du Christ* que les plus minables productions pornographiques. Il fallait donc raffiner un peu le système. Il y aura dorénavant quatre visas : « général », « 13 ans et plus » (mais les moins de 13 ans accompagnés d'une personne majeure pourront entrer), « 16 ans » et « 18 ans ». De plus, les locations dans les clubs-vidéos sont dorénavant soumises à ce même classement.

Ces changements avaient été proposés par l'Institut québécois du cinéma, qui se basait sur le rapport que venait de lui remettre (mai 1990) le *Comité d'audience sur le classement des films*. Ce rapport reconduit l'idée, avancée dès 1967, que toute loi de surveillance du cinéma doit se fixer deux visées essentielles : la protection de la jeunesse et la liberté de choix des adultes. Les deux trouvent traditionnellement leur fondement dans le « consensus social », réalité toujours mouvante, souvent volatile et sujette à bien des controverses.

Il faut reconnaître qu'il y a une vingtaine d'années, ce fameux « consensus » ne reflétait souvent que l'opinion de quelques personnes. Leur jugement, malgré tout, s'est révélé pertinent pour ce qui touche la pornographie : en la libéralisant, on l'a « désacralisée », banalisée et renvoyée dans sa marginalité ; elle n'existe pratiquement plus dans les salles, parce que la demande a chuté, et elle n'occupe plus qu'une petite place dans les clubs-vidéos (autour de 1984, elle représentait jusqu'à 75 % des locations dans certains clubs). On dispose toutefois d'outils un peu plus raffinés pour mesurer le consensus, quand on recueille ce que les sociologues, les psychologues et les organismes communautaires ont constaté sur les points mis en cause. C'est ce que le rapport et la nouvelle loi reflètent et il faut en féliciter les auteurs.

Le comité d'enquête tient pour évident que dans le consensus social des années 90, l'érotisme et la pornographie ne constituent plus un problème grave au cinéma. Il a raison, croyons-nous. Ce qui n'élimine pas la nécessité de nouvelles normes pour le classement des films, afin d'éviter le cas signalé plus haut de *La dernière tentation du Christ*, classé à l'égal des films pornographiques à cause de brèves scènes érotiques tout à fait justifiées par le scénario et filmées de façon très esthétique. Le nouveau visa « 16 ans » devrait pouvoir remédier à une telle situation. Dans l'esprit de la loi, la Régie du cinéma, organisme

qui octroie les visas, devrait aussi trouver une façon d'ajouter de l'information justificative au visa accordé ; elle pourrait, par exemple, accorder un visa « 18 ans, pornographie » ou un « 16 ans, mais très violent ». D'ailleurs, le comité d'étude recommandait une plus grande transparence dans le fonctionnement de cet organisme.

La pornographie, éliminée comme principal problème, est remplacée par la violence. À la suite de son enquête, et surtout stimulé par le mémoire de la Corporation des psychologues, le comité reconnaît que l'hyperviolence constitue probablement le problème numéro un du cinéma vu par les jeunes, à cause de l'image sociale qui y est véhiculée. En effet, affirme le rapport en citant ce mémoire, devant les images de violence, « les individus, et plus encore les enfants et les adolescents, perçoivent dès lors leur environnement comme hostile. Cette surestimation de la présence de la violence engendre un sentiment profond et excessif de danger et de méfiance envers la société, de même qu'une vision pessimiste de l'existence et des rapports entre individus ». Voilà un point de « consensus social » dont les fonctionnaires de la Régie devront s'inspirer dans leur travail de classement.

Autre point intéressant, le mémoire de la Canadian Motion Picture Distributors Association proposait que le Québec se joigne à l'Ontario, au Manitoba, à la Saskatchewan et au Manitoba qui ont entrepris de se donner des catégories communes de classement (n'oublions pas que la censure du cinéma relève des provinces, selon la constitution). Le comité d'enquête a complètement rejeté cette hypothèse, rappelant qu'en cette matière, le Québec s'est donné, depuis 25 ans, la censure la plus intelligente et la plus libérale du Canada, tout en accueillant la plus grande diversité de films venant de tous les horizons. Quant on parle de « société distincte »...

Enfin, point faible de la loi, elle ne prévoit pas, malgré la recommandation du comité d'étude, de mécanisme de diffusion des informations sur les données économiques du cinéma. La Régie du cinéma collige déjà, depuis quelques années, les statistiques du nombre d'entrées et des revenus pour chaque salle et pour chacun des films, ainsi que tous les chiffres relatifs à l'ensemble de l'industrie du cinéma ; mais elle ne les publie pas et il n'est jamais facile d'y accéder. La loi prévoit néanmoins que la Régie peut se donner des règlements pour rendre tous ces renseignements disponibles au public. Il faut souhaiter qu'elle le fera très bientôt, car tant les membres du milieu du cinéma que les critiques et le public cinéophile les réclament, depuis au moins vingt ans. ■

Yves Lever

## LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉOS

Sujets disponibles (on peut demander la liste complète):

- Les chemins de la liberté (22-01-90) • Pour comprendre l'Islam (19-02-90) • Les élites, au service des autres... ou de l'excellence ? (19-03-90) • Vent de démocratie ou poussée impérialiste ? (23-04-90) • Christianisme et Nouvel Âge (28-05-90) • Pour mieux comprendre les Anglo-Québécois (24-09-90) • Les défis des élections scolaires (22-10-90) • Le SIDA et le tiers monde (19-11-90) • Les Jésuites et la pensée sociale chrétienne (17-12-90) • Le Québec deviendra-t-il l'Hydroïstan ? (21-01-91) • La violence et la marginalité chez les jeunes (18-02-91) • Nationalisme et fédération (18-03-91) • Pour mieux comprendre l'euthanasie (15-04-91) • L'universalité des programmes sociaux (16-09-91) • Jeux et enjeux de la démocratie au Québec (07-10-91)

Achat: 25,00 \$ par cassette. Location (10 jours): 7,00 \$ par cassette. Ces prix incluent la TPS, la TVQ et les frais d'expédition. Chèques ou mandats-poste à l'ordre du Centre justice et foi. Bien préciser le sujet et le format de la cassette (VHS ou Beta). S'adresser à Pauline Roy-Servant.

Centre justice et foi, 25 Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 Tél.: (514) 387-2541

# LE MOUVEMENT PACIFISTE ISRAËLIEN : ÉCHEC ET ESPOIR

**d**u 28 au 30 juin 1991, à Montréal, Michel Warschawski, militant pacifiste israélien, a été le conférencier principal au huitième colloque régional nord-américain des Nations unies<sup>1</sup> ! Il était accompagné de Josepha Pick, une des leaders du mouvement des femmes pour la défense des prisonniers politiques palestiniens. L'une et l'autre ont parcouru l'Amérique du Nord, en présentant une perspective du conflit israélo-palestinien très différente de celle que nous entendons habituellement.

Warschawski provient d'une famille rabbinique française et son père était grand rabbin de Strasbourg avant d'émigrer en Israël. Il a fondé le Centre alternatif d'information, dans le but de renseigner les Israéliens sur ce qui arrive aux Palestiniens. Il a collaboré à la création de deux périodiques, *News from Within* et *The Other Front*. Les responsables israéliens ont effectué une descente au Centre en 1987. Et Warschawski dut passer huit mois en prison, supposément pour avoir laissé publier un petit pamphlet par un groupe palestinien.

Warschawski a aussi collaboré à la fondation du *Yesh Gevul*, le mouvement de résistance des soldats israéliens qui refusent de servir dans les territoires occupés. Il supporte courageusement la solidarité avec l'*Intifada* palestinienne contre l'occupation israélienne et n'hésite pas à critiquer sévèrement le mouvement pacifiste israélien lui-même. Il affirme que l'*Intifada* a ébranlé le consensus populaire qui, depuis vingt ans, croyait que l'occupation pouvait se prolonger indéfiniment.

Quelques semaines après le début de la résistance organisée contre l'occupation, en décembre 1987, ce consensus s'est inversé : la plupart des Israéliens en sont venus à sentir que l'occupation ne pouvait pas continuer. Mais on s'est divisé sur la façon de faire cesser l'occupation : la droite commença à recommander ouvertement la répression et même l'expulsion des Palestiniens, la gauche réclamant avec insistance le retrait des territoires, la négociation avec l'OLP et la reconnaissance d'un État palestinien.

L'*Intifada* a aussi provoqué un autre changement significatif dans la société israélienne. Pour la première fois, des milliers d'Israéliens se mirent à traverser la « Ligne verte » qui sépare la frontière israélienne de 1967 et les territoires occupés, pour parler aux Palestiniens. Jusque là, le mouvement pacifiste israélien avait parlé au sujet des Palestiniens, mais pas avec eux. Même des radicaux, qui avaient fait le voyage vers l'Europe pour rencontrer secrètement des leaders de l'OLP, n'hésitèrent plus à faire le trajet de cinq minutes en taxi, qui sépare Jérusalem Est de Jérusalem Ouest, pour rencontrer des Palestiniens. Jusque là, les Israéliens vivaient dans une société d'apartheid aussi rigide que celle d'Afrique du Sud il y a dix ans et dans un territoire beaucoup plus restreint. Ils voyaient des Palestiniens tous les jours, occupés à des tâches de journaliers, mais ils n'avaient jamais eu l'idée de s'asseoir avec eux en tant qu'êtres humains.

Ceci a changé radicalement en 1988 et 1989. Des mouvements de solidarité ont poussé de tous côtés. Mais, selon Warschawski, la plupart des mouvements pacifistes israéliens ont échoué dans leur effort pour dépasser le racisme et le paternalisme de l'idéologie dominante, à l'égard des Arabes, chez les Israéliens. Ils ont continué de voir dans le Palestinien un éternel « ennemi » au lieu d'un voisin éventuel. Ils ont plaidé en faveur du retrait des territoires et de l'établissement d'un État palestinien, mais dans le but de séparer les deux peuples et de protéger ainsi le caractère juif de l'État d'Israël.

Pendant la guerre du Golfe de 1991, cette faiblesse du mouvement pacifiste israélien entraîna son éclipse. La plupart des leaders pacifistes se rangèrent rapidement en faveur de la guerre, tout comme le courant majoritaire dans la société israélienne, et n'élevèrent pas la voix pour protester contre la guerre économique que livrait le gouvernement d'Israël contre les Palestiniens à la faveur de la crise. Pendant six semaines, toute la population palestinienne des territoires demeura en résidence surveillée, une situation qui ruina leur économie et en amena plusieurs au bord de la famine.

Warschawski prétend que ce rejet des Palestiniens par la plupart des pacifistes israéliens n'a pas été causé d'abord par le fait que les Palestiniens appuyaient Saddam Hussein, car ceux-ci n'appuyaient pas son occupation du Koweït. Ce que les Palestiniens appuyaient, c'était la thèse du « lien à faire » (*linkage*) : si l'occupation du Koweït est mauvaise, l'occupation des territoires conquis par Israël, en 1967, l'est aussi. Et la communauté internationale devrait par conséquent réclamer de l'Irak et d'Israël qu'ils obéissent aux résolutions des Nations unies réclamant le retrait !

L'échec du mouvement pacifiste israélien dans cette circonstance et son adhésion au « parti de la guerre » ont révélé sa faiblesse interne. En fait, il n'avait jamais rompu avec une attitude israélienne séparatiste, ni vraiment adopté des valeurs différentes de celles de l'idéologie sioniste dominante. Le mouvement n'était jamais passé d'une stratégie où les Palestiniens sont des « ennemis » à une solidarité avec des Palestiniens reconnus comme des amis et des humains dont les droits sont inaliénables.

Le cœur du message de Warschawski est que le mouvement pacifiste israélien ne peut servir que s'il adopte clairement et fermement cette attitude de solidarité. Il doit devenir le défenseur d'authentiques valeurs morales de justice et de solidarité dans les relations israélo-palestiniennes, en soutenant le respect mutuel comme êtres humains. Il doit pouvoir proposer une véritable vision alternative.

Cette vision de rechange ne peut qu'en être une où Israël cesse de vivre au Moyen-Orient comme une enclave de Juifs – de toute provenance – en territoire « ennemi », mais accepte les Arabes comme des voisins qu'on apprécie et avec qui on veut créer une société où les enfants des deux communautés pourront grandir entre amis. Car la paix entre Israéliens et Palestiniens ne commence pas à la table de négociation. Des deux côtés, elle commence dans le cœur de ceux qui ont réussi à passer de l'hostilité à l'amitié. Quand cela aura eu lieu, les détails de l'entente politique se négocieront facilement. D'ici là, aucune paix véritable n'est possible. ■

Rosemary Radford Ruether

1. Théologienne américaine bien connue et auteure de nombreux ouvrages, Rosemary Ruether assistait à ce colloque et nous a fait parvenir cet article. Mme Ruether collabore également à diverses publications, dont l'hebdomadaire catholique américain *The National Catholic Reporter*, qui a repris ce texte dans son édition du 16 août 1991.

# FIN D'UNE DYNASTIE EN INDE

Rajiv Gandhi a été assassiné le 21 mai dernier. Ce n'est pas seulement un chef d'État qui s'éteint mais, avec lui, la dynastie des Nehru-Gandhi qui a toujours gouverné l'Inde (sauf pendant quatre années) depuis son accès à l'indépendance, en 1947. Une nouvelle ère de la vie politique s'ouvre ainsi, forçant le réaligement des forces et la démocratisation du parti qui se présentait aux urnes au moment de la mort de son chef.

Les élections de 1989 avaient amorcé le réaligement des forces en portant au pouvoir une coalition formée des partis d'opposition, remplaçant le Parti du Congrès, qui avait régné pendant 40 des 42 dernières années, jusqu'à l'événement du 21 mai. Le pouvoir échappe tranquillement à l'élite urbaine, qui s'est imposée depuis l'indépendance, au profit d'une nouvelle élite rurale qui a prospéré grâce aux politiques agraires adoptées depuis 1947. Cette nouvelle classe moyenne agricole contrôlait déjà les institutions financières et politiques des divers États ; elle veut maintenant s'imposer au niveau fédéral.

La victoire de l'opposition aux élections de 1989 exprimait aussi le rejet d'un pouvoir trop centralisé entre les mains d'une poignée de gens, comme c'était devenu le cas dans les régimes d'Indira et de Rajiv Gandhi, centralisation que contestaient les partis enracinés dans les régions. Victoire également contre la corruption qui, en période de restrictions économiques, était devenue une manière de vivre, y compris dans le parti au pouvoir. Ajoutez à cela un fort mouvement de renouveau religieux, d'ailleurs encouragé pour détourner l'attention de la crise économique, et vous avez un aperçu des menaces qui pesaient sur l'unité du pays.

De nouvelles élections étaient devenues inévitables à cause des tensions économiques et religieuses traversant les diverses formations politiques. S'il avait survécu, Rajiv Gandhi aurait été obligé de former un gouvernement de coalition, soit avec une formation de centre gauche, le « National Front-Left Front », soit avec une formation hindoue de droite, le « Bharatiya Janata Party ». N'importe quel choix aurait impliqué une option de type économique et religieux, au moment précis où la Banque mondiale insiste pour que l'Inde abandonne les politiques économiques qui lui ont assuré une certaine autonomie.

Gandhi et son entourage penchaient vers la Banque mondiale et les investissements étrangers ; mais sur le plan religieux, bien que ses dirigeants aient fait souvent des compromis

avec des groupes réactionnaires, le Parti du Congrès demeure un parti non confessionnel. Une coalition avec le centre gauche aurait renforcé le caractère séculier du parti, mais il aurait exigé de résister aux pressions économiques occidentales ; tandis qu'une coalition avec les partis de droite, plus favorables aux compromis avec l'Occident, aurait imposé des compromis religieux.

Toutefois, les réaligements et les choix à venir ne seront pas nécessairement provoqués par l'opposition. Le véritable défi va venir de l'intérieur du parti lui-même, où la démocratie a complètement disparu. Depuis deux décennies, Indira et Rajiv Gandhi contrôlaient et le gouvernement et le Parti du Congrès (y compris le financement du parti). Ils dépendaient eux-mêmes d'un petit groupe de technocrates (désigné comme la « coterie »), qui n'avaient pas de comptes à rendre à la base, comptant seulement sur leur proximité avec le centre du pouvoir pour imposer leurs décisions au parti et au gouvernement.

Le parti se retrouve donc sans chef. Même s'il demeure au pouvoir, le présent gouvernement ne peut être qu'un gouvernement de transition. Entre temps, en l'absence d'un leader reconnu, la plupart des décisions devront être prises par consensus ou soumises au processus démocratique. La « coterie » ne pourra y voir qu'une menace à ses privilèges. Ses tentatives pour que la veuve de Rajiv Gandhi, Sonia, d'origine italienne et sans expérience politique, prenne la direction du parti ne s'expliquent pas autrement. Sa présence ne ferait que retarder une crise de leadership. Crise de leadership qui n'épargne d'ailleurs pas plusieurs partis d'opposition et qui forcera sans doute, au cours des deux ou trois prochaines années, un réaligement des forces en présence.

En somme, tout dramatique qu'ait été l'assassinat de Rajiv Gandhi, et quel que soit le jugement de l'histoire sur sa contribution à l'évolution du pays, sa disparition sera probablement bénéfique à long terme. Car elle permettra de passer d'une politique fondée sur la personnalité du leader à un processus politique centré sur les problèmes et les priorités débattus par l'ensemble d'une population. De l'espoir pour la démocratie en Inde ! ■

Walter Fernandes

Jésuite, directeur de la revue *Social Action* (Inde)

*Le dernier Martucci !*

## TOI QUI VIENS NOUS GUÉRIR

Jean Martucci nous invite à découvrir la dimension spirituelle que cachent la souffrance et la maladie. *Toi qui viens nous guérir* est publié par Novalis, dans le cadre du cinquantenaire de Socabi.

COÛT: 12,95 \$ + frais d'expédition et TPS

**SOCABI**

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent Montréal H2R 2Y1, tél.: (514) 274-4381

DOSSIER

# intégrer les immigrants



Serge Jangué/MCCI

Assimilation ? Convergence culturelle ? Culture publique commune ? Intégration pluraliste ? Transculturalisme ? Multiculturalisme ? Ghettos juxtaposés ?

# INTÉGRER EN FRANÇAIS

par André Lamothe<sup>1</sup>

C'est une question très complexe que celle de l'intégration des immigrants et des immigrantes à la culture québécoise. Qu'on me permette, tout en présentant les aspects retenus par les auteurs de notre dossier, de souligner un point qui m'apparaît capital : l'apprentissage de la langue française.

Selon les données préliminaires, le Québec a accueilli, en 1990, 40 076 personnes, dont 6891 (17,2 %) réfugiés<sup>2</sup>. Recevoir un tel nombre d'immigrants est une responsabilité importante : il ne s'agit pas simplement de leur permettre de s'installer chez nous, mais encore faut-il leur donner les moyens de s'intégrer à notre société. Au moins 63 % de ceux qui sont arrivés l'an dernier ne connaissaient pas le français. Pour eux, l'étude de la langue de la majorité est un besoin urgent : une certaine maîtrise du français est une condition incontournable d'intégration. Qui dit intégration parle d'une réelle égalité de chances, tant au plan économique que politique et culturel. Jean-Claude Icart développe cette question de l'intégration en relation avec la justice et l'égalité, en attirant notre attention de façon pressante sur les risques de la discrimination et du racisme.

Donner la possibilité à l'immigrant d'acquérir une certaine maîtrise du français est une question de justice qui découle directement du droit à l'éducation : il est vital de connaître la langue du pays dans lequel on s'établit à demeure. Il est aussi très important d'offrir cette possibilité très tôt après l'arrivée (une ou deux semaines serait l'idéal). À Montréal, beaucoup de nouveaux arrivants, grâce à des compatriotes, ou parce qu'ils se débrouillent en anglais, réussissent à se trouver du travail très rapidement. Rémunérés au salaire minimum ou même à moins, ils s'estiment néanmoins heureux de se prendre en main. Cette situation de fait recèle un message clair : on peut vivre à Montréal sans connaître le français. De fait, c'est de moins en moins vrai, mais avant qu'ils ne le réalisent, il y a fort à parier que beaucoup de ceux qui

court-circuitent l'apprentissage du français seront engagés dans un processus irréversible de marginalisation économique, sociale et culturelle. Ils ont raté l'intégration !

Les délais de six ou sept mois entre l'arrivée et le début des cours, qu'on a connus en 1990, sont inadmissibles. Heureusement, le nouvel accord Gagnon-Tremblay-MacDougall les a réduits à plus ou moins trois mois. Espérons qu'on atteindra bientôt l'idéal.

## *Les immigrants aussi ont leur responsabilité*

Si c'est notre responsabilité d'accueillir l'immigrant et de lui fournir généreusement les moyens d'acquérir une certaine maîtrise du français, on est en droit de s'attendre à un effort important et soutenu de sa part. Il faut le dire franchement : le français est une langue difficile. En arriver à sa maîtrise est la responsabilité première de l'immigrant : personne ne peut le faire à sa place. Cette maîtrise du français est la clef de l'intégration qui ouvre les portes sur notre histoire passée et présente. Elle est aussi une condi-

tion de participation à notre vie politique, sociale et culturelle. Julien Harvey, dans un premier temps, dresse un tableau international des divers efforts d'intégration des immigrants ; puis il développe certaines conditions de cette intégration, pour le Québec, en élaborant les concepts de culture publique commune, de culture immigrée et de pluralisme inter-culturel.

L'initiation à la langue française à Montréal, Québec, Hull et Sherbrooke se fait surtout dans les COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants) et dure normalement sept mois. Si l'étudiant y met vraiment « le paquet », ce peut être un bon départ, mais c'est toujours insuffisant pour en avoir une maîtrise valable. Cette initiation devra être complétée par des cours supplémentaires et un effort de tous les jours. Généralement, on s'accorde à dire qu'il faut environ cinq ans pour y arriver.

À cet égard la région de Montréal, où sont concentrés environ 90 % des immigrants, présente un problème particulier. La plupart des groupes d'immigrants ayant une certaine importance peuvent offrir à peu près tous les services dans la langue maternelle de l'immigrant. Le Vietnamien de Montréal, par exemple, a accès à tous les services suivants dans sa langue maternelle : épicerie, restau-

laissant tout derrière lui. C'est le sauve-qui-peut : aucune destination en vue. Il aboutira non pas où il veut, mais où il peut et, souvent, après une longue errance : un nombre infime de réfugiés arrivés au Québec y sont venus directement de leur pays d'origine. Plusieurs ont vécu de nombreuses années dans des camps ; d'autres ont connu la prison, voire la torture. Très peu avaient songé, même un instant, de quitter un jour leur pays et encore moins de se retrouver au Québec. La volonté d'immigrer chez nous peut leur faire totalement défaut. Le réfugié marié, parti seul, pourra attendre jusqu'à cinq et même dix ans avant d'être réuni à sa famille.

1. Membre du Centre justice et foi, André Lamothe, Jésuite, s'occupe depuis plusieurs années de parrainage de réfugiés (surtout asiatiques) et de leur accueil en terre québécoise.

2. Entre un immigrant et un réfugié, il peut y avoir des différences psychologiques importantes, dont il faudra tenir compte dans le processus d'intégration. En quittant son pays, l'immigrant prend ordinairement une décision libre, réfléchie et mesurée. Il a de bonnes raisons pour partir et il sait où il va. La situation du réfugié est très différente. Forcé de quitter sa patrie pour des raisons de sécurité, il est souvent parti de façon précipitée,



Il est vital de connaître la langue du pays dans lequel on s'établit. Ceux qui court-circuitent l'apprentissage du français sont engagés dans un processus irréversible de marginalisation économique, sociale et culturelle: ils ont raté l'intégration!

rants, médecins, dentistes, pharmaciens, dépanneurs, libraires, garages, agences de voyage, assurances, agents d'immeuble, magazines, vidéo-cassettes, clubs de l'âge d'or, pagodes, églises, etc. Ce qu'on vient de dire du Vietnamien vaut tout autant pour le Grec, le Portugais, l'Arménien, le Cambodgien, le Créole, l'Italien et le Chinois. Pour ces deux derniers groupes, il faut même ajouter la banque et l'hôpital. Entre l'effort considérable à faire pour acquérir le français et les avantages que procure cet effort, on devine facilement le choix d'un bon nombre. En province, l'immigrant apprend le français: il n'a pas le choix. Tâche trop difficile? Il déménage à Montréal!

### *L'affaire de tout le monde*

Autre problème: mettre sur le même banc d'école des Latins (Espagnols, Italiens, Portugais et Roumains) et des Orientaux (Chinois, Cambodgiens, Tamouls...). L'apprentissage du français

pour ces deux groupes n'a aucune commune mesure. Chaque groupe ethnique présente des besoins linguistiques spécifiques. C'est ici que les milieux chrétiens, et notamment l'Église catholique, pourraient jouer un rôle important. En plus d'offrir un accueil ouvert, chaleureux et généreux et d'aider à l'intégration, ce dont traite Thérèse Benguerel, l'Église catholique dispose d'un capital humain d'une richesse insoupçonnée: il y a des milliers de prêtres, frères, soeurs et laïques maintenant à la retraite, qui ont été des professeurs de carrière. Peut-être que beaucoup d'entre eux seraient prêts à donner bénévolement des cours d'appoint, aussi bien en français qu'en d'autres matières. Il y a déjà des expériences intéressantes qui se font en ce sens: je pense au Baluchon à Montréal et au travail admirable de certains frères des Écoles chrétiennes à Trois-Rivières.

Il y a un réel problème de solitude entre les Québécois de vieille souche et les communautés culturelles. Certains immigrants font un effort considérable pour apprendre le français, mais ils n'arrivent pas à le pratiquer: ils ne connaissent aucun Québécois. À Montréal, c'est connu,

on se parle peu: on peut vivre dix ans à côté d'un voisin, sans même connaître son nom. Le problème est d'opérer la jonction entre ceux qui ont ces besoins de communication et ceux qui peuvent y répondre. Peut-on penser que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, conjointement avec le ministère de l'Éducation, pourraient créer les articulations nécessaires entre ces besoins et les ressources disponibles? Ce serait faire d'une pierre deux coups: répondre à des besoins importants chez les immigrants et briser le mur de la solitude. On peut aussi imaginer que ces deux ministères mettent à contribution les communautés culturelles elles-mêmes, dont les ressortissants ont fait l'expérience, parfois ardue, de l'apprentissage du français. Précisément à cause de ce vécu qui est le leur, ils pourraient s'avérer les meilleurs pédagogues pour cet enseignement.

L'intégration, ce n'est pas seulement l'affaire des immigrants et du gouvernement, c'est l'affaire de tout le monde: plus de Québécois y participeront, plus grandes seront les chances de réussite. ■

# PERSPECTIVE INTERNATIONALE

par Julien Harvey

On peut prévoir, logiquement, que toute forme de migration doit être suivie d'une forme ou l'autre de contact culturel entre le groupe des arrivants et une population d'accueil. Ce contact n'est en pratique jamais laissé au hasard. Au Québec, on rencontrera des partisans de l'*assimilation* (au moins à long terme), de la *convergence culturelle* (la culture du groupe d'accueil sert de point de convergence), de la *culture publique commune* (noyau formant une société, entouré de traits culturels d'appoint), de l'*intégration pluraliste* (le centre de gravité étant dans l'avenir, dans la société à bâtir ensemble), du *transculturalisme* (les traits culturels dominants des divers groupes feront une nouvelle synthèse), du *multiculturalisme* (les cultures demeurent entières, mais forment une mosaïque structurée), des *ghettos juxtaposés* (les lois économiques forment le lien social suffisant).

Même si toutes ces formes de contact culturel ont leurs adeptes, les États ont régulièrement choisi une forme privilégiée, presque toujours au centre de cet éventail : convergence culturelle, culture publique commune ou intégration pluraliste. Et, dans un cas comme dans l'autre, on parle d'*intégration interculturelle*. Ajoutons cependant une réserve. Dans certains milieux, européens comme québécois, on affirme que l'intégration n'est plus possible, ni désirable. Deux raisons sont généralement avancées : les cultures occidentales ne sont plus assez cohérentes au plan des valeurs pour pouvoir servir de centre de gravité, ni même de convergence ; ou encore les cultures modernes en Occident sont trop « ébréchées » par une superstructure qu'on identifie généralement à la civilisation américaine. Il faut cependant ajouter qu'aucun pays n'a encore accepté cette attitude, sauf peut-être la Suède, comme nous le verrons. Et que la position délicate du Québec, au plan linguistique et culturel, est une raison importante de plus de refuser le nihilisme culturel.

Dans les pages qui suivent, je considère l'intégration des immigrants en Alle-

magne, en Belgique, aux États-Unis, en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. Et je tiens à reconnaître ma dette importante à l'égard de l'ouvrage publié sous la direction de Didier Lapeyronnie, *Les politiques d'intégration des minorités immigrées en Europe et aux États-Unis* (Paris, ADRI, 1990).

## Intégration politique

Il faut d'abord se rappeler que la plupart des pays d'Europe sont de cultures

très anciennes, ont été des puissances coloniales, que plusieurs d'entre eux ont amené chez eux des populations considérables de travailleurs étrangers, que tous ont cessé d'accueillir des immigrants, au sens strict du terme, dans les années 1974-75 ; déjà, la situation des États-Unis et du Canada se révèle très différente.

En Europe, on accorde de façon beaucoup plus parcimonieuse la nationalité, la plupart du temps aux fils et filles des anciens coloniaux, nés dans le pays d'accueil (entre 10 000 et 30 000 par an en Allemagne ; environ 8 000 par an en Belgique, 50 000 par an en France, envi-



Les États ont adopté des attitudes fort diverses face à leurs immigrants : en Europe, la plupart doivent rester des étrangers, avec toutes les conséquences que cela comporte, tandis que les États-Unis et le Canada leur offrent la nationalité après trois ans.

MCCI

ron 15 000 par an en Suède) ; l'Angleterre accorde traditionnellement la nationalité aux citoyens du Commonwealth, après un an de résidence au Royaume-Uni. En comparaison, les États-Unis et le Canada offrent la nationalité à tous les immigrants reçus après trois ans ; et la presque totalité la réclame.

La conséquence la plus visible de cette situation est que les immigrants d'Europe de l'Ouest, en grande majorité, demeurent des étrangers (13,5 millions sur 340,5 millions dans les pays de l'Europe des Douze, soit 4 % de la population). Cela signifie concrètement qu'ils ne participent presque pas à la vie politique du pays, n'ayant pas droit de vote sauf au niveau municipal, n'ayant pas de droit d'emploi dans la fonction publique comme instituteurs, policiers, cadres politiques ou même travailleurs sociaux. Dans certains pays, on a créé des organismes politiques consultatifs pour les immigrés (Belgique, Allemagne).

Sur le terrain politique, il faut ajouter que l'octroi de permis de travail à court terme a provoqué, dans plusieurs pays (Allemagne, France, Angleterre), des concentrations parfois énormes d'étrangers dans des banlieues à logis social très bon marché.

## Intégration sociale

Le modèle le plus ancien est celui de l'abstention pure et simple de l'intervention de l'État. C'est ce qui a donné le modèle du « creuset américain » (*Melting Pot*). Et aussi le modèle canadien jusqu'aux environs de 1970. Le procédé est simple : l'État dicte les règles d'accueil et laisse ensuite la compétition et l'assistance privée soutenir l'intégration sociale. En retour, on accorde des déductions fiscales (elles étaient de l'ordre de 100 milliards aux États-Unis l'an dernier, dont 46 milliards aux Églises), ou encore on subventionne les organismes d'aide pour assurer l'intégration ; c'est le cas en particulier des pays plus nordiques, Allemagne, Suède, Pays-Bas. Aux États-Unis, dans les années du gouvernement Kennedy, on a créé la discrimination positive (*Affirmative Action*) en faveur de l'emploi des minorités visibles, un exemple qui a été suivi par le Canada, mais relativement peu en Europe. Les Européens, par ailleurs, ont accordé une parité assez généreuse avec leurs nationaux aux étrangers domiciliés dans le domaine des services sociaux (santé, bien-être social, pensions) ; aux États-Unis, on accorde au contraire très peu



André Rivain/MCCI

Le Conseil de l'Europe propose l'école interculturelle comme modèle d'avenir: il favorise « l'interpénétration entre les cultures, sans gommer l'identité spécifique de chacune d'elles ». Toutefois, cela ne remplacera pas l'importance des contacts informels, au niveau des rapports quotidiens de bon voisinage.

avant la nationalisation. D'où un développement énorme des Catholic Charity Services of Immigration (CCSI), de la Fédération des associations philanthropiques juives, etc.

Dans les pays européens, la politique d'intégration sociale moderne, surtout depuis les années 80, a suivi des voies très nettement opposées. Le « modèle français » refuse la constitution de communautés ethniques, suivi sur ce point fondamental par la Belgique et l'Allemagne ; le « modèle anglo-saxon », au contraire, les accepte et les subventionne comme telles, suivi par la Suède et les Pays-Bas. Dans le premier cas, l'aide à l'intégration sociale regroupe à l'intérieur des mêmes programmes les pauvres d'un quartier ou d'une région, qu'ils soient de vieille souche ou immigrants ; c'est en particulier le cas de la France et de la Belgique flamande. Dans le deuxième cas, l'aide de l'État à l'intégration sociale passe par les groupes ethniques organisés, soit directement (Angleterre, Pays-Bas), soit à travers des fédérations (Suède).

Il faut signaler ici l'extrême tolérance de la Suède, qui ne requiert même plus l'apprentissage de la langue suédoise, accorde des écoles linguistiquement séparées, subventionne le développement des cultures immigrées, au point de créer

de véritables colonies de peuplement. Il faut toutefois remarquer que des sondages récents révèlent le haut niveau d'insatisfaction de la population d'accueil (54 %) à l'égard de cette politique.

## Intégration scolaire

Comme nous l'avons noté, le souci d'intégration est plutôt récent en Europe ; on a considéré, jusqu'au milieu des années 80, que les travailleurs étrangers retourneraient dans leurs pays d'origine. Lorsqu'on avait accepté qu'ils amènent avec eux leur famille (ce qui a été concédé avec réticence), on a voulu favoriser le retour au pays d'origine en offrant des écoles et des programmes variés : langue du pays d'accueil, bilinguisme, langue du pays d'origine (cas de l'Allemagne, de la Suède). Par la suite, on a favorisé l'école unique pour les immigrants comme pour la population de base. Avec toute une série de mécanismes d'appoint : écoles maternelles mixtes (Allemagne, Suède), écoles de rattrapage dites « écoles de devoirs » (Allemagne, Belgique, Pays-Bas), « bus-sing » (dans ces mêmes pays), classes

d'accueil pour enfants et pour adultes (France, Belgique, Suède).

Dans presque tous les pays, la plus grande difficulté est venue, non pas des relations interculturelles, mais des résultats scolaires. On a soigneusement étudié la question en plusieurs pays (surtout Angleterre, Belgique et France), constatant que la raison principale du retard scolaire est à rechercher du côté de la situation socio-économique des familles. D'où les Zones d'éducation prioritaire (ZEP) de France et de Belgique, la sélection horizontale d'Allemagne, l'Enseignement de rencontre mutuelle de la Belgique flamande (EOO).

L'autre ligne d'intervention a consisté à modifier les principes pédagogiques et les programmes. Certains pays ont opté pour le multiculturalisme (Suède, Angleterre première manière), d'autres pour l'intégration à l'école nationale (France, Allemagne), d'autres enfin pour l'interculturel (Angleterre nouvelle manière, Belgique, Pays-Bas). Cette dernière formule, sans doute la plus difficile à définir, se retrouvera dans le projet d'école de l'Europe unie de 1993. Aux États-Unis, l'école publique a toujours été américaine, laissant à l'école privée le souci interculturel et multiculturel ; les immigrants ont traditionnellement exercé leur pouvoir sur l'école en devenant massivement membres des comités d'écoles (*School Boards*).

Le point de vue du Conseil de l'Europe mérite une attention spéciale, étant celui de l'avenir. Un groupe, le « projet no 7 », y travaille depuis 1981. Il a opté pour l'école *interculturelle*. Il cherche naturellement un chemin entre le « modèle français » qui refuse les communautés culturelles stables et le « modèle anglais » qui les accepte. On le décrit actuellement ainsi : « instaurer une interpénétration entre les cultures, sans gommer l'identité spécifique de chacune d'elles ; mettre le multiculturel en mouvement pour le transformer véritablement en interculturel, avec tout le dynamisme que celui-ci implique ».

Les participants français rappellent toutefois que « les cultures immigrées, ayant perdu leur attache au terroir d'origine, se réfèrent désormais principalement au terroir récepteur, déjà construit depuis longtemps par d'autres et défendant sa propre culture ensemble du droit de la majorité, lequel est aussi un droit démocratique... Cela devrait mener, à la longue, non pas à l'absorption du minoritaire par le majoritaire, mais à des convergences entre celui-ci et celui-là ». À signaler, dans ce contexte, le défi posé à l'interculturel par l'Islam ; les re-

cherches actuelles vont vers un approfondissement du dogme islamique, qui permettrait une acculturation en milieu judéo-chrétien et une nouvelle conception de la laïcité.

## *Intégration quotidienne*

On ne doit pas oublier ce volet plus informel, mais aussi important qu'est le bon voisinage, l'urbanité. Presque partout, ce souci est laissé à l'initiative privée, religieuse, syndicale, humaniste, souvent avec subventions ou avec déductions fiscales permettant les dons des particuliers à ces entreprises. Dans certains pays, les organisations spontanées sont essentielles, en particulier dans les pays scandinaves et aux Pays-Bas. Il semble que la loi du succès soit la concertation de plusieurs formes d'intervention. La pratique aussi généralisée que possible des Chartes des droits de la personne est fondamentale (Angleterre, en particulier) ; le souci de la justice dans l'emploi est indispensable (Pays-Bas, Belgique) ; la question du logement ne peut être laissée au hasard (il semble qu'une partie importante des difficultés sociales en France, à l'heure actuelle, provienne de ce défi).

La Suède et les Pays-Bas nous offrent les modèles les plus intéressants de cette convergence. Mais on insiste pour rappeler que les résultats prennent du temps et ne sont pas très généralisés. On est devenu bien conscients de la difficulté plus ou moins grande de l'intégration amicale, selon les groupes en présence. Les pays qui ont adopté le « modèle français » refusent en général de parler de « minorités visibles », pour accentuer au contraire l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ; ceux qui optent pour le « modèle anglo-saxon » préfèrent organiser des campagnes anti-racisme.

## *Intégration au Québec*

En comparaison, le Québec a déjà des acquis positifs. Sur le terrain de l'intégration *politique*, la situation s'avère positive, puisque chaque année, nous recevons plusieurs milliers de demandes d'immigration de plus que celles que nous pouvons accepter. Nous avons cependant du progrès à faire du côté de l'accélération des processus d'accueil à l'égard des requérants du statut de réfugié.

Sur le terrain de l'intégration *sociale*, notre gouvernement hésite toujours, malgré le récent *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* (1990), entre le « modèle anglo-saxon » favorisant le développement stable de communautés culturelles dans un multiculturalisme social et scolaire, et le « modèle français » qui se soucie davantage de culture publique commune, faisant des communautés culturelles de simples mécanismes de transition vers la citoyenneté, au sens républicain du terme. Nous hésitons également entre le multiculturalisme permanent, préconisé par Ottawa depuis plus de vingt ans, et la convergence culturelle favorisée par le Québec depuis plus de dix ans ; il faudra bientôt adopter une ligne prioritaire. Sur la question de la *langue*, une partie essentielle de la culture publique commune, nous avons fait du chemin, malgré les protestations persistantes autour des Lois 101 et 178 ; nous devons maintenant être plus clairs sur la langue de travail dans les petites entreprises.

Pour l'intégration *scolaire*, nous devons choisir plus nettement une ligne entre le pluriculturalisme et l'assimilation, soit l'interculturalisme sur le modèle du Conseil de l'Europe : une affirmation de ce qui constitue la culture à racines profondes au Québec, avec une ouverture à la culture immigrée. Nous savons que la simple rédaction d'un manuel d'initiation à la culture québécoise traditionnelle est une affaire dramatique ! Nous avons enfin un problème de relations interculturelles à l'école, surtout à Montréal ; nous devons pousser la formation aux droits de la personne, ayant la chance d'avoir une charte québécoise de si bonne qualité. Plusieurs des expériences européennes peuvent ici nous être utiles.

L'intégration de bon voisinage ou d'*urbanité* est en bonne partie à l'état de défi. Nous sommes un groupe plutôt timide, qui a été heurté dans le passé sur ce terrain et est demeuré plus xénophobe que raciste. Nous devons cesser de crier au racisme à tout propos, pour nous concentrer sur ce contrat moral qu'est l'acceptation réciproque et la négociation des points de friction. Comme les pays nordiques d'Europe, nous devons compter surtout sur l'initiative des groupes spontanés, et des institutions privées (groupes populaires, Églises, groupes spécialisés, culturels, sportifs, etc.). La culture « ensemble », pour reprendre une formule du Conseil de l'Europe, doit passer peu à peu d'un nationalisme ethnique à un nationalisme territorial, défendant simplement mais fermement son identité, tout en accueillant positivement tous ceux et celles qui veulent faire le Québec de demain. ■

# CULTURE PUBLIQUE, INTÉGRATION ET PLURALISME

par Julien Harvey



Serge Jongué/MCCI

Dans une société culturellement pluraliste, il est heureux que des groupes sociaux rivalisent entre eux pour plus de reconnaissance et de pouvoir, mais à condition que ces groupes arrivent à un consensus de base sur l'art de vivre ensemble: c'est la *culture commune*.

Une société moderne aime se définir à partir de trois traits fondamentaux : liberté, démocratie et pluralisme. Ce sont là des réalités apparemment simples, mais durement acqui-

ses, difficiles à conserver et toujours menacées. Des réalités aussi qui s'avèrent plus difficilement conciliables dans une société qui accueille beaucoup d'immigrants, si nous ne prenons pas la peine de penser, et de penser politiquement, notre choix parmi plusieurs formes de contact culturel possibles (multiculturalisme, convergence, etc.). Et je pense ici à des domaines précis, en particulier l'école, le monde de la loi et de la police, les médias et les subventions aux groupes culturels.

Je rappelle d'abord qu'il y a intérêt ici à ce que les définitions demeurent le plus simples possible. *Culture* dit art de vivre, de façon originale, assez stable et généralement communautaire, la condition humaine commune<sup>1</sup>. *Intégration* dit contact culturel intermédiaire entre l'assimilation et la juxtaposition, tenant compte des deux cultures en contact et constituant une nouvelle synthèse et une nouvelle dynamique<sup>2</sup>. *Pluralisme* dit réa-

lité diversifiée de l'art de vivre, mais aussi valorisation de cette diversité. Il est également utile d'observer que la culture est un domaine où la liberté est grande, mais où l'État se doit cependant de privilégier une forme ou l'autre d'intervention pour rendre possible la liberté réelle de tous, au-delà d'un laisser-faire qui favorise inévitablement les plus forts.

## Difficile pluralisme culturel

Le pluralisme est une notion énigmatique, dont les conditions de possibilité réclament un mot d'explication. Dans la pensée démocratique moderne, le pluralisme est une médiation entre l'individu et l'État, corrigeant à la fois l'isolement des

1. Jacques Berque, du Collège de France, définit la culture comme « l'instance d'une société quelconque, par quoi celle-ci se cherche un sens et se donne une expression » (*De nouveaux minoritaires dans la cité européenne*, Rapport d'une conférence pluridisciplinaire du Conseil de la coopération culturelle, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1991, p. 3).
2. Le Projet no 7 du Conseil de coopération culturelle de l'Europe définit, depuis 1986, l'intégration comme « l'interpénétration entre les cultures, sans gommer l'identité spécifique de chacune d'elles ; mettre le multicultural en mouvement pour le transformer véritablement en interculturel, avec tout le dynamisme que cela implique. » (*Ibid.*, p. 14).

individus et les réclamations totalitaires de la société. C'est un concept unilatéral, qui affirme la multiplicité sans se référer à l'unité, la concurrence sans souligner la coopération, la relativité des racines historiques sans les rattacher à une histoire commune. Il désigne un aspect important mais insuffisant de la liberté dans une société. Le pluralisme est donc une valeur, mais à condition qu'on ne l'absolutise pas.

Dans une société culturellement pluraliste, il est heureux que des groupes sociaux rivalisent entre eux pour plus de reconnaissance et de pouvoir, qu'ils aient des droits égaux reconnus par les chartes et défendus par des lois et des institutions juridiques, mais à condition que ces groupes en arrivent à un consensus de base sur l'art de vivre ensemble : c'est la *culture commune*. Autour de ce noyau, dans une société pluraliste, se situe normalement un domaine de convergence régi par la tolérance, une tolérance qui n'est pas seulement la volonté de supporter ce qui est autre, mais de le valoriser. Et au-delà de ce domaine de convergence, se prolonge le domaine de la pluralité.

Ajoutons que plusieurs anthropologues d'autrefois, depuis E.B. Tylor au début du siècle, ont accepté une description de la culture qui n'était en réalité qu'une énumération de faits culturels ; mais cette façon de voir s'est avérée insatisfaisante, si bien qu'en général, aujourd'hui, on préfère décrire une culture comme un ensemble qui ne produit du sens que s'il est structuré, limitant ainsi le pluralisme d'une autre manière<sup>3</sup>. La structure de classes, ou du moins de groupes économiques, constitue elle aussi un pluralisme, mais en même temps le limite, le nombre de ces classes n'étant pas très élevé.

## Les articulations d'une culture

Si on se représente le contact entre deux ou plusieurs cultures comme se faisant simultanément sur toute la surface de chacune d'elles, on obtient inévitablement une image brouillée et émotive. Mieux vaut utiliser une grille d'analyse. Je me sers ici d'une de ces grilles, empruntée à des chercheurs du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations<sup>4</sup>. Une culture est une structure cohérente faite de :

- *Connaissances* : langue, patrimoine intellectuel, histoire, croyances.

- *Normes sociales* : droit, chartes des droits de la personne, éthique sociale, familiale, personnelle.
- *Sensibilité* : sentiments, affinités, façons de vivre l'amour, la motivation, l'hostilité.
- *Esthétique* : perception du beau, de l'agréable, du savoureux, et inverse.
- *Comportements* : coutumes, symbolique non verbale, civisme, mode de vie concret, relations.
- *Appartenance* : façon de vivre le couple, la famille, la parenté, l'amitié, le voisinage, la solidarité ethnique.
- *Association* : formes de regroupement politique, social, syndical, religieux, culturel, sportif, de loisir.
- *Services communs* : choix collectifs ou majoritaires de quartier, de logis, d'école, de services d'entraide, de médias de communication, de banques, de loisirs, de sécurité.
- *Image sociale du groupe* : allégeance politique, sociale, économique, professionnelle, relations avec le pays d'accueil, avec le pays d'origine, fierté ou modestie culturelle.

Je considère que cette grille recouvre assez bien la réalité complexe que nous appelons culture. Et je crois également qu'elle permet de dégager assez nettement *trois domaines* et leurs exigences : la culture publique, la culture immigrée et la culture pluraliste, dans un pays qui accueille beaucoup d'immigrants et entend continuer à en accueillir.

## Citoyens en convergence pluraliste

1. La *culture publique commune* est le domaine du consensus indispensable à la constitution d'un pays. C'est la culture du citoyen et de la citoyenne, sans aucune distinction d'origine ni d'enracinement ancien ou récent dans le territoire. L'acceptation de ce consensus est non négociable et ne souffre pas de retard. Il doit par conséquent se retrouver dans la documentation d'information aux immigrants éventuels, dans les programmes scolaires, dans les offres de subventions, dans les codes d'éthique des médias.

Le contenu de la culture publique commune recoupe transversalement la grille présentée plus haut. On y retrouve : la langue officielle de communication,

l'histoire commune du pays d'accueil, une connaissance raisonnable du patrimoine du pays d'accueil et de ses principales institutions, ceci surtout chez les personnes plus scolarisées. La culture publique commune comprend également un ensemble, limité mais important, de normes et de valeurs : la charte des droits en vigueur dans le pays d'accueil, le droit propre à ce même pays, l'option pour la démocratie, le souci d'une redistribution sociale des biens, l'accès de tous à la justice, la liberté limitée seulement par le respect de la liberté des autres, la solidarité avec le pays d'accueil.

La culture publique commune comprend également un certain nombre de comportements, contre lesquels aucune tradition ancestrale ne peut prévaloir : urbanité, éthique des affaires, règlements et codes municipaux. Y appartient également l'acceptation de plusieurs services communs du pays d'accueil : aide sociale, services de santé, système scolaire, domaines dans lesquels les doublages doivent être réduits au minimum.

Faut-il ajouter ici l'allégeance première au Québec ? Je suis bien conscient du fait que beaucoup contestent cette option de solidarité. Mais à mon avis, un pays à identité politique et culturelle fragile comme le Québec ne peut pratiquement pas laisser cette option au choix de chacun ; c'est là la plus sérieuse objection que nous devons faire au multiculturalisme préconisé depuis vingt ans par Ottawa et de plus en plus renforcé depuis lors<sup>5</sup>.

2. Le domaine des *cultures immigrées*<sup>6</sup> ou des cultures d'appoint intégrées est celui des personnes ou des groupes qui acceptent et éventuellement réussissent une nouvelle cohérence culturelle complète, formée des éléments déjà décrits de la culture publique commune, mais comprenant en plus des connaissances, des normes, des comportements, des services communs et une allégeance seconde au pays d'origine, à la

3. Voir par exemple Ralph Linton, *De l'homme*, Paris, 1968 ; Abram Kardiner, *L'individu dans la société*, Paris, 1969.

4. Voir A.J.F. Kobben, dans Mateo Alaluf, Éd., *La culture d'origine et la culture des migrants*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, CDCC, 1982, p. 22.

5. Nous avons ainsi appris que le ministre d'État au multiculturalisme est devenu, sans aucune discussion préliminaire, ministre à plein titre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, le 21 avril 1991.

6. J'emprunte en particulier à Marco Micone l'expression heureuse de culture immigrée, distincte de la même culture dans le pays d'origine.



MCCI

L'ex-ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, favorisait un accueil généreux des réfugiés en sol québécois: cette ouverture du Québec est maintenant confrontée au redoutable défi de l'intégration harmonieuse des cultures.

seule condition que ces éléments provenant d'une culture étrangère ne contredisent pas la culture publique commune.

Ainsi, la conservation d'une langue des pays d'origine, d'une histoire autre que celle du pays d'accueil, le maintien de comportements familiaux, religieux, sociaux distincts, la constitution de groupes d'accueil pour aider à l'intégration des arrivants provenant du même pays, la permanence de relations avec le pays d'origine, tout cela est normal, heureux et enrichissant pour le pays d'accueil. Tout cela est aussi le domaine de la négociation, de la tolérance active réciproque, d'une évolution aussi avec les années.

En particulier, dans ce domaine de la culture immigrée, la génération des enfants des immigrants actuels sera sans doute plus inculturée que leurs parents, ce qui la rendra plus capable de compétition au travail, de régionalisation, de relations de bon voisinage avec les citoyens d'autres origines. Le Conseil de l'Europe parle ici de faire du pluriculturalisme originel un interculturelisme, qui deviendra à long terme transculturation. Dans cette perspective, la notion de « communauté culturelle » devient plus fonctionnelle, plus relative, plus transitoire, mais aussi plus susceptible d'éviter la pluri-solitude de la mosaïque multiculturelle.

3. Le *pluralisme interculturel* est le domaine, très vaste et souvent plus visible que la culture publique commune et que la culture immigrée, où un pays d'accueil peut et même doit encourager l'originalité de l'art de vivre des arrivants. La sensibilité, l'esthétique, les modèles d'appartenance et d'association peuvent demeurer identiques à ce qu'ils étaient

dans la structure culturelle des pays d'origine. Une fierté d'origine culturelle doit pouvoir se manifester, en particulier dans le domaine artistique. Dans ces domaines, le pluralisme peut être total, sauf dans des cas de contradiction avec la culture publique commune ; ainsi, les fêtes chômées du pays d'accueil ne peuvent être facultatives pour les arrivants, même si elles ne correspondent pas à leur tradition. Mais il faut ici insister sur la tolérance et le souci de connaissance réciproque, un domaine où les médias de communication, la télévision surtout, peuvent jouer un rôle considérable.

### *Des responsabilités précises*

Une fois distingués les domaines culturels, nous pouvons voir plus clairement comment se partagent les responsabilités. Le domaine de la culture publique commune, qui caractérise tous les citoyens et citoyennes du pays, est réalité politique, et donc doit être réglementé et subventionné de façon égale pour tous, et dans une direction précise, par l'État, qu'il s'agisse de l'école, des médias, de l'espace juridique, des services publics, des organismes de promotion des droits. Les interventions fédérales en sens contraire ne peuvent pas être tolérées et doivent être l'objet de retrait libre, avec compensation.

Tout ce qui constitue le domaine de l'intégration pluraliste et de la culture immigrée doit être responsabilité partagée,

tripartite, des membres des cultures d'appoint et plus particulièrement de leurs leaders, de la population de vieille souche, et de l'État. Dans le récent *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, on a formulé de façon heureuse cette responsabilité en parlant de « contrat moral » trilatéral.

Quant au domaine du pluralisme interculturel, il est d'abord la responsabilité des groupes arrivants eux-mêmes ; mais la population d'accueil et les groupes culturels les uns à l'égard des autres doivent développer un intérêt et une ouverture mutuels. Tous doivent aussi comprendre que pluralisme interculturel ne signifie pas simple juxtaposition ; c'est ainsi qu'un programme scolaire ne sera pas fait de morceaux choisis de toutes les cultures, ni de toutes les littératures, qu'un enseignement de l'histoire sera centré sur l'affirmation de la culture et de l'histoire du pays d'accueil et non pas sur un éventail d'histoires étrangères, qu'une présence religieuse dans les médias ne sera pas non plus le plus petit dénominateur commun des religions du monde, mais respectera la situation religieuse du pays d'accueil, dans un climat de tolérance active de la convivance pluraliste, qu'il s'agisse de pagodes ou de mosquées, de turbans ou de chadors.

L'intégration des immigrants nous invite en somme à repenser notre façon de vivre la démocratie. La recherche d'une culture commune, entourée d'une zone de culture immigrée convergente et d'un large domaine de pluralisme valorisé, nous invite également à mettre plus de contenu dans notre idée du citoyen et de la citoyenne, à devenir en fait un peu plus républicains ! ■

# LE PIÈGE DU RACISME

par Jean-Claude Icart<sup>1</sup>

Un propriétaire de charcuterie de l'Est de la ville de Montréal explique tranquillement à la presse qu'il refuse d'embaucher un boucher d'origine haïtienne, parfaitement qualifié et chaudement recommandé par ses professeurs, car cela ferait fuir la clientèle. Un jeune Noir de la Petite Bourgogne est abattu « par erreur » par un vétéran du corps d'élite de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) après une longue filature. Des jeunes réfugiés de la Corne de l'Afrique doivent quitter leur appartement du quartier Maisonneuve sous bonne escorte policière, afin que cessent les affrontements avec les « Gros bras » du secteur.

Toujours dans Maisonneuve, des graffiti néo-nazis apparaissent sur les murs d'immeubles abandonnés et des adolescents distribuent de la littérature du Klu Klux Klan dans les boîtes aux lettres des résidents. Une jeune blanche est abattue dans Notre-Dame-de-Grâce, au cours d'une fusillade entre deux gangs de Noirs. Une jeune fille d'origine haïtienne est tabassée par des *skin-heads*, dans un autobus de la CUM, sous l'oeil indifférent du chauffeur. Bagarre dans la Petite Patrie entre des résidents et des jeunes Noirs, à la sortie d'une salle de danse située dans une rue résidentielle. Un policier de Côte-des-Neiges estime qu'il faudrait renvoyer les Noirs dans leurs îles...

Ce sont là quelques faits divers, glanés dans les journaux montréalais des dernières semaines (fin juin – début juillet 1991). Sommes-nous témoins de maladies infantiles d'une société pluraliste ? Ou serait-ce que Montréal, délaissée par les pouvoirs centraux, continue de s'effondrer en tombant dans le piège du racisme ? Je voudrais apporter ma contribution à ce débat, en partant des importants jalons posés récemment par Gregory Baum<sup>2</sup>, dans sa réflexion sur la question du pluralisme ethnique au Québec.

## *Empire et homogénéité*

Le racisme peut avoir différentes racines historiques, la première étant la justification idéologique d'une politique de domination. C'est la légitimation des empires coloniaux de la France, de l'Angleterre ou de l'Espagne, de la traite des Noirs et de l'esclavage, de la ségrégation aux États-Unis, du génocide des Juifs et des Tziganes dans l'Allemagne nazie, de l'apartheid en Afrique du Sud, etc. C'est notamment le racisme du Klu Klux Klan. Or, dans le Sud des États-Unis, le KKK a trois cibles : les Noirs, les Juifs et les catholiques. Vu son expérience historique, l'implantation de cette idéologie au Québec a tout l'air d'une aberration, ne pouvant que rester confinée à des groupes restreints (qui n'en sont pas moins dangereux). Sous des formes moins extrémistes, ce « racisme d'empire », qui est la « face d'ombre de la philosophie des Lumières », peut quand même avoir une certaine influence au Québec en tant qu'élément de l'héritage collectif de l'Occident. Ce qui est particulièrement troublant, c'est sa pénétration dans le milieu des jeunes (notamment chez les *skin-heads*).

Une autre racine historique du racisme se retrouve dans la situation d'une majorité qui, dans un petit pays, voit les minorités comme un obstacle à sa survie culturelle, à son plein épanouissement, à la réalisation de sa destinée collective. Si cette majorité est elle-même dominée, elle peut voir les minorités comme une entrave à l'unité culturelle et à la solidarité sociale qu'exige le combat pour l'émancipation nationale. Et ainsi, même si leurs pratiques peuvent être semblables, ces deux formes de racisme, en raison de leurs racines historiques différentes, ne peuvent être combattues par les mêmes discours.

Cependant G. Baum nous met en garde contre la tentation de voir du racisme là où il n'y a que regret d'une homogénéité perdue. Il y a à peine trente ans, l'idéologie principale au Québec était celle de la survivance : survivre dans un océan anglophone. Pour cela, il a fallu créer un espace social où les Québécois de souche ont vécu pratiquement en vase clos, y étant maintenus également par les pratiques d'exclusion du groupe anglophone. Et ainsi, même si l'immigration a fortement contribué à modeler le Québec depuis de nombreuses décennies, il y a relativement peu de temps qu'elle est devenue un enjeu important pour la société :

« (La) prise de conscience face à la question de l'immigration est reliée à l'urbanisation rapide de la population francophone, mais aussi à son passage graduel d'un statut de minoritaire sur le plan du pouvoir socio-économique – face aux intérêts anglophones – à un statut d'équivalence, sinon, dans certains cas, de majoritaire<sup>3</sup>. »

Mais en même temps qu'ils deviennent de plus en plus majoritaires, les Québécois de souche perdent leur excédent de fécondité et voient l'équilibre linguistique menacé. Ils affirment leur volonté de contrôler l'immigration et de renverser la tendance des nouveaux arri-

1. Jean-Claude Icart, étudiant au doctorat en sociologie à l'UQAM et collaborateur au Centre justice et foi, est directeur du Bureau de la communauté haïtienne à Montréal.
2. Gregory Baum, « Le pluralisme ethnique au Québec », in *Relations*, mai 1991, p. 117-119.
3. McAll, Ch., « Enjeux et défis de l'immigration au Québec », communication au symposium du GRES, Université de Montréal, juin 1991.



MCCI

Les événements de l'été ont fait la manchette: faits divers? Maladies infantiles d'une société pluraliste? Ou Montréal, délaissée par les pouvoirs centraux, continue-t-elle de s'effondrer en tombant dans le piège du racisme?

vants à s'insérer majoritairement du côté anglophone. Désormais, au Québec, cela se passe en français. Il n'y a donc pas si longtemps, les Québécois de souche formaient un bloc relativement monolithique, une société « tricotée serré ». La période du deuil de cette homogénéité ne semble pas tout à fait terminée ; si elle se prolonge trop, elle pourrait fournir un terrain propice au développement de ce que certains auteurs<sup>4</sup> appellent le « nouveau racisme », où ce qui est prôné, ce n'est pas tant la supériorité d'une « race » sur l'autre, mais plutôt leur séparation radicale. Curieuse inversion du « droit à la différence » !

### Racisme et concurrence déloyale ?

Plus la population immigrée se francise, plus elle a accès à l'espace social des Québécois de souche et plus elle se retrouve en concurrence directe avec

ces derniers, notamment sur le plan socio-professionnel. D'où la tentation de reproduire, face aux derniers arrivants, les pratiques d'exclusion qui ont marqué les rapports entre anglophones et francophones. La légitimité même de la présence des « nouveaux venus » sur le territoire pourra être constamment remise en question (même si cette question de droits spéciaux découlant de la date d'arrivée ne joue pas dans le cas des Amérindiens !). Le racisme peut alors intervenir comme un élément de concurrence déloyale, visant à creuser l'écart socio-économique entre Québécois d'ancienne et de nouvelle souches, à refaire la mosaïque verticale en restructurant les inégalités. Et cet écart socio-économique existe bel et bien.

On peut mentionner par exemple<sup>5</sup> qu'en 1986, dans les communautés jamaïcaine, haïtienne et vietnamienne, le taux de chômage chez les jeunes de moins de vingt-quatre ans était respectivement de 60 %, 44,2 % et 29,1 %. Les plus hauts taux d'échec dans les écoles publiques se retrouvent chez les écoliers d'origine haïtienne, latino-américaine et chinoise. En pourcentage, deux fois plus de membres de la communauté haïtienne que de Québécois de souche consacrent 50 % et plus de leur revenu au logement. On pourrait ajouter la surconcentration dans les secteurs d'emploi

mal payés, le plafonnement aux échelons subalternes, les salaires inférieurs, les tensions entre les jeunes et la police, etc.

L'État peut cependant jouer un rôle d'arbitre et intervenir pour corriger les déséquilibres : lois contre le racisme, programmes d'accès à l'égalité, mesures d'accessibilité aux services sociaux et de santé, soutien à la formation, reconnaissance des acquis, appui aux écoles, etc. L'État québécois a clairement exprimé sa volonté d'intervenir, tout récemment encore, par l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Il est peut-être bon de rappeler ici qu'une politique est un modèle, un idéal à atteindre et non la description d'une réalité. Cet énoncé se termine ainsi :

« Le projet gouvernemental demeure cependant un pari, car c'est de la société tout entière, de ses institutions et de ses citoyens dont dépend, en bout de piste, la réussite de cette orientation d'ouverture ».

Il est malgré tout peu probable que l'insertion puisse se réaliser sans friction aucune. Ainsi, à la lecture des journaux des années 20 et 30, en pensant aux événements de St-Léonard en 1968, en revoyant certaines déclarations autour des audiences de la CECO (Commission d'enquête sur le crime organisé), quel-

4. Voir par exemple : Barker, M., *The New Racism*, London, Junction Books, 1981.  
5. McAll, Ch., *art. cit.*

ques années plus tard, qui aurait pu prédire que la communauté italienne serait perçue aujourd'hui par la société d'accueil comme un modèle d'intégration, comme le révèle un sondage récent ?

L'autre grand problème c'est que toutes les difficultés que le nouvel arrivant rencontre dans son processus d'intégration sont souvent perçues comme des problèmes qu'il apporte avec lui et crée à la société. Il peut alors devenir un alibi, c'est-à-dire un bouc émissaire, alors qu'il est en fait un véritable révélateur des tensions et conflits que connaît la société. Les Québécois de nouvelle souche sont soumis aux mêmes forces et aux mêmes tensions qui traversent la société, avec cependant ce facteur d'aggravation qu'est l'origine différente. Cette surdéterminante correspond à une spécificité culturelle qu'on devrait pouvoir conserver

sans problème, car les sociétés modernes se sont toutes développées à partir d'un espace public laïc, qui permet à différents sous-groupes de maintenir des cultures secondaires qui règnent surtout dans le domaine du privé.

## Racisme et communauté

Cependant, Touraine<sup>6</sup> faisait récemment l'hypothèse qu'une des caractéristiques du Québec est la forte conscience communautaire. Or, le communautaire est un mélange du public et du privé. Sa force signifie que la vie publique est animée par des considérations, des acteurs, des thèmes, des objectifs, des mé-

thodes d'action nourries de raisons d'être et d'agir venant autant du public que du privé.

Un mouvement communautaire se construit nécessairement à partir d'une identité et est donc d'autant plus puissant que ses membres s'identifient fortement à des valeurs culturelles. Cependant, il est à noter que :

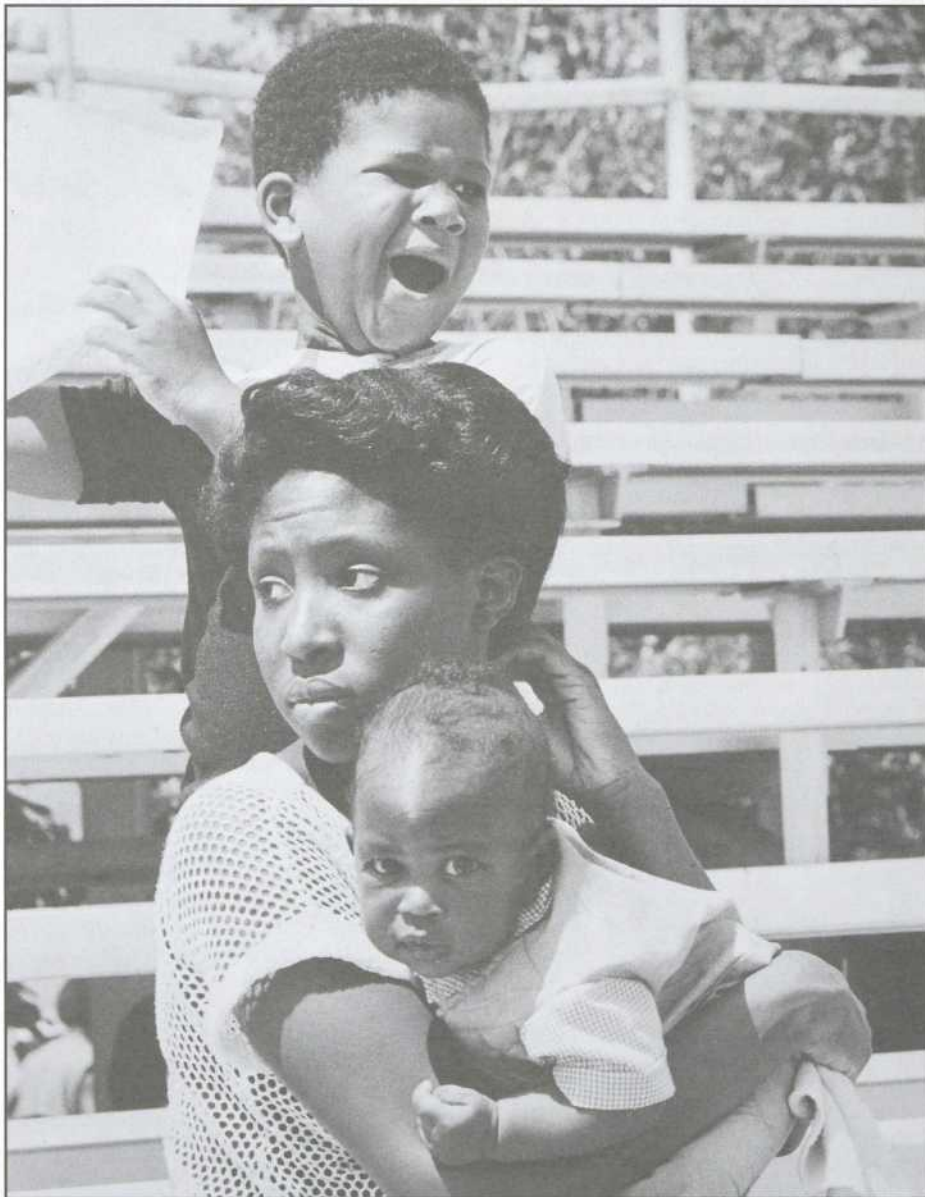
« les mouvements communautaires sont toujours susceptibles de produire ou de s'approprier des référents identitaires nouveaux, voire de générer d'autres acteurs communautaires qu'eux-mêmes, de créer ou d'emprunter un sens qui déplace considérablement leur action<sup>7</sup>... »

À l'heure actuelle, ce niveau communautaire semble être le lieu de rencontre de l'ancien et du nouveau, c'est-à-dire le lieu d'émergence du nouveau tissu social québécois, du nouveau tricot. C'est là que se façonne l'héritage que les acteurs sociaux d'aujourd'hui transmettront à leurs descendants.

Parler de descendants, c'est parler d'enfants, c'est parler de familles. Cela pourrait être le point de départ de la recherche d'un lieu de concertation qui permettrait d'orienter les énergies de tous dans une perspective commune. La famille est en effet la cellule sociale universelle par excellence, que l'on retrouve et qui est valorisée dans toutes les cultures, dans toutes les sociétés, même si ses formes peuvent varier. C'est une valeur maîtresse, en ce sens qu'elle secrète elle-même d'autres valeurs. Et il y a très certainement des valeurs communes à toutes les cultures, même si les normes et les pratiques éducatives peuvent être différentes : par exemple, le respect des parents, le désir de voir les enfants réussir, etc.

Parler de familles, c'est aussi parler des besoins de ces familles qui sont les mêmes : revenus, logement, école, loisirs, etc. Le coude à coude quotidien pour la solution de problèmes communs pourrait permettre une véritable intégration scolaire, sociale, culturelle et civique des communautés récemment arrivées.

Les tensions interethniques et interraciales des dernières semaines interpellent particulièrement le milieu communautaire à Montréal. Sa réponse permettrait sans doute de transformer en promotion collective ce qui pourrait être contradiction destructrice. ■



Paul-Émile Rioux/MCCI

6. In Lesage, M. et Tardif, F, *Trente ans de Révolution tranquille au Québec*, Montréal, Éd. Bellarmin, 1989.

7. Michel Wieviorka, *L'Espace du racisme*, Paris, Seuil, 1991, p. 202.

# L'INTÉGRATION PASTORALE DES IMMIGRANTS

par Thérèse Benguerel<sup>1</sup>



Paul-Émile Rioux/MCCI

Le tiers des fidèles de l'Église de Montréal sont de langue et de culture autres que celles de la majorité francophone. Mais les paroisses ethniques, qui répondent aux besoins des nouveaux arrivants, ne devraient-elles pas devenir des paroisses de transition?

**S**i l'intégration des immigrants dans une société harmonieuse est affaire politique et économique, elle comprend aussi une dimension quotidienne de relations de bon voisinage, de convivance et même de fraternité. Car c'est cette dimension apparemment modeste, individuelle et familiale, de l'intégration qui crée le climat social, détermine sa qualité et nos chances de réussir un avenir commun.

La présence des immigrants et des réfugiés n'est pas nouvelle au Québec ; ils sont de 25 000 à 40 000 à y arriver chaque année, depuis longtemps. Ce qui

est nouveau, c'est que la majorité d'entre eux s'intègrent à la société d'accueil francophone et que des décisions politiques claires reconnaissent au gouvernement du Québec la responsabilité de la sélection et de l'intégration des immigrants. Ajoutons que les immigrants et les réfugiés (ils forment 8 % des 6,8 millions de Québécois) sont, comme toujours, concentrés presque totalement dans la région de Montréal, où ils atteignent 25 % de la population. Et ils sont plus visibles que par le passé, vu la grande variété des origines, des religions et des cultures.

*politique en matière d'immigration et d'intégration.* Un de ses principes fondamentaux est que de part et d'autre, société d'accueil et arrivants, nous devons accepter un contrat moral qui invite les arrivants à la solidarité active avec un Québec francophone, démocratique et pluraliste, et qui requiert que la société d'accueil participe, à travers ses diverses instances et à tous les niveaux, au processus d'intégration.

Un tel contrat établit clairement, s'il est accepté, les attentes des groupes en présence : solidarité, coresponsabilité dans le projet de société du Québec. Ce type de contrat inquiète certains, davantage inspirés par le libéralisme et le multiculturalisme canadien. Et il reste à en négocier le contenu tant avec les communautés culturelles qu'avec la population d'accueil. Mais quoi qu'il en résulte, il reste que c'est la société francophone tout entière qui est appelée à devenir communauté d'accueil dans toutes les sphères d'activité : scolaire, syndicale, économique, politique, culturelle et religieuse<sup>2</sup>.

1. Thérèse Benguerel est responsable du secteur des communautés culturelles au Centre justice et foi.
2. Faut-il rappeler que les enquêtes des dix dernières années montrent qu'environ 15 % de la population d'accueil ont une attitude positive face aux immigrants, 35 % y sont plutôt indifférents et 50 % sont plutôt réticents ?

## *Le contrat moral*

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec nous a récemment (décembre 1990) proposé pour la première fois un *Énoncé de*

# L'INTÉGRATION AU QUOTIDIEN

Au-delà des diverses conceptions politiques qui s'affrontent, l'intégration est aussi (et avant tout ?) une réalité quotidienne, où chacun et chacune a son rôle à jouer. Car ce qui est en jeu ici, c'est notre rapport à « l'autre ». Voici quelques questions, que chacun (*et les immigrants et les gens d'ici*) devrait se poser individuellement ou en groupe ; ces questions peuvent aider à faire le point et à mesurer le chemin qui reste à parcourir :

- Est-ce que je connais des immigrants ou des immigrantes ? Des familles immigrantes ? (ou pour les immigrants : des Québécois d'origine ?) Suis-je déjà allé chez eux ? Les ai-je déjà invités chez moi ? Certains sont-ils des amis ?
- Au travail ou à l'école, est-ce que je fréquente autant les collègues d'autres nationalités que ceux et celles qui partagent mon origine ?

- Est-ce que je connais bien, concrètement, les problèmes quotidiens que vivent les nouveaux arrivants que je rencontre ?
- Ai-je déjà discuté, avec « l'autre », de ce que j'attendais de lui ou d'elle et de ce que cet « autre » attendait de moi (comme individu et comme collectivité) en termes d'intégration ou d'insertion commune dans la société québécoise ?
- Est-ce que je m'intéresse à sa langue, à sa nourriture, à ses coutumes, à sa religion ?
- Est-ce que je connais les organisations et les groupes dont « l'autre » fait partie ? Ai-je déjà participé à des rencontres, des réunions ou des fêtes avec eux ?
- Ai-je déjà tenté d'intéresser ma famille, mon groupe, mon milieu de travail, ma communauté chrétienne à la réalité de « l'autre » ? Avons-nous déjà essayé de lui faire une place réelle dans ces groupes ?

## La mission des Églises

Comment situer l'action des Églises chrétiennes dans ce contexte ? Au-delà de leurs diversités, les Églises ont mission de bâtir la fraternité humaine. Jésus a voulu clairement dépasser toutes les frontières, en les respectant, mais en enlevant ce que saint Paul a appelé « le mur de séparation de la haine » (Eph. 2,14). C'est ce qui fait des Églises des instruments privilégiés, si elles le veulent, de l'intégration des « étrangers ».

Les défis d'une pastorale de l'immigration sont multiples, tant auprès de la communauté d'accueil que des nouveaux arrivants ; il faut à la fois leur proposer ces défis et les soutenir, les uns et les autres, dans les difficiles apprentissages que cela suppose. Ces défis touchent d'ailleurs aussi bien les dimensions sociale et politique que la dimension proprement religieuse. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- intervenir, au nom de l'Évangile et des droits de la personne, dans le domaine de l'immigration et du refuge ;
- lutter contre toutes formes de racisme, de préjugés et d'intolérance et dénoncer les abus ;
- sensibiliser les chrétiens à la responsabilité internationale face à des situations politiques qui créent

l'exode de millions de personnes à travers le monde ;

- instaurer un dialogue avec les croyants des autres religions (Judaïsme, Islam, Bouddhisme) ;
- développer une participation oecuménique pour tout ce que nous pouvons faire ensemble (la situation des demandeurs de refuge par exemple) ;
- accueillir les richesses d'expressions de foi religieuse différentes et mieux connaître les divers rites catholiques implantés dans notre milieu ;
- assurer les services religieux dans la langue des nouveaux arrivants et les aider à conserver leurs racines tout en privilégiant l'insertion dans l'Église locale ;
- partager les responsabilités à tous les niveaux de l'Église diocésaine, depuis le centre diocésain jusqu'aux conseils de pastorale paroissiale et de marguilliers, avec des intervenants des communautés ethniques ;
- favoriser la contribution de prêtres, agents et agentes de pastorale issus des communautés culturelles dans la formation des intervenants pastoraux du pays d'accueil ;
- promouvoir la formation interculturelle des intervenants pastoraux et favoriser leur apprentissage de langues étrangères, les échanges et stages dans les pays d'où viennent les nouveaux arrivants.

Les orientations prises devraient d'ailleurs être révisées régulièrement avec la collaboration des responsables provenant des communautés ethniques, de missionnaires de retour au pays, lors des évaluations annuelles et de l'élaboration des projets diocésains et paroissiaux.

Il faut souligner ici que la pastorale de l'intégration des immigrants n'est pas le fait des seuls « spécialistes », que tous et toutes peuvent y contribuer<sup>3</sup>. Et que nous ne partons pas de zéro<sup>4</sup> : plusieurs paroisses et communautés chrétiennes partagent horaires et locaux avec des groupes récents, célèbrent des Semaines d'amitié interculturelle, poursuivent le parrainage de réfugiés ; des ressources multiples existent déjà : comme l'Office des communautés ethniques et le Catéchuménat diocésain de Montréal, le Centre d'information sur les nouvelles re-

3. Dans cette perspective, un bulletin de liaison au service des groupes et des personnes impliqués dans cette pastorale sera bientôt lancé par le Centre justice et foi.
4. Il faut noter ici que l'Église s'intéresse depuis longtemps, dans une approche caritative, aux multiples besoins des immigrants et des réfugiés. Ce qui est plus récent, c'est une approche plus collective, plus structurelle, plus politique en somme de la question.
5. *L'Église de Montréal*, 7 février 1991, p. 136ss.

ligions, le Comité interreligieux de Montréal, TRAME (la table de pastorale sociale des communautés culturelles). De leur côté, l'Université de Montréal offre un certificat d'« Intervention en milieu ethniques » et l'UQAM, un certificat en « Éducation interculturelle » ; le Centre Saint-Pierre offre des sessions de sensibilisation à l'immigration et au service pastoral de la nouvelle chrétienté d'ici, et le Groupe socio-éthique du diocèse de Québec vient de publier une réflexion sur l'accueil de « l'autre... parmi nous ».

## Les paroisses ethniques

Il y a 40 ans, la Constitution apostolique « *Exsul familia* » rappelait aux Églises d'origine de fournir des prêtres pour accompagner leurs compatriotes en terre étrangère. L'Église d'ici a ainsi accueilli plusieurs de ces prêtres et de ces agents de pastorale, religieux et religieuses surtout. Par la suite, surtout depuis Paul VI, on recommanda plutôt aux Églises des pays d'accueil de prendre la responsabilité d'assurer aux communautés immigrées les services dont elles ont besoin. La situation actuelle, surtout à Montréal, est marquée par ces deux phases : à Montréal, « on compte 37 paroisses, missions et aumôneries dites *ethniques*, ainsi que cinq communautés linguistiques. Si on ajoute à ce nombre les quelques 40 paroisses anglophones, on constate que le tiers des fidèles de l'Église de Montréal sont de langue et de culture différentes de la majorité francophone<sup>5</sup> ».

Les missions ethniques répondent certainement à un besoin de lieux de prière et de rencontre, surtout dans les premières années de l'arrivée au Québec. Mais on peut se demander dans quelle mesure il faut encourager le maintien de paroisses où les générations se succèdent, sans se soucier assez de

s'intégrer dans la population chrétienne d'accueil, ni de participer aux projets collectifs communs<sup>6</sup>.

Les paroisses ethniques ne doivent-elles pas devenir des paroisses de transition ? Ne doivent-elles pas être, autant que possible, desservies à la fois par des agents de pastorale provenant de la communauté chrétienne d'accueil<sup>7</sup> et par des nationaux ? C'est sans doute à cette condition que les paroisses ou missions ethniques contribueront à l'adaptation et à l'intégration de leurs fidèles à la vie ecclésiale et sociale du Québec, et qu'elles rendront visible la dimension universelle de la catholicité pour la chrétienté de souche.

En mars 1987, la Conférence épiscopale française précisait ainsi le rôle des missions ethniques :

« Il ne s'agit pas de faire coexister différentes Églises parallèles sur un même territoire. Mais, dans une même Église, il s'agit d'assurer l'originalité de chaque communauté et d'accompagner les itinéraires de foi de ses membres, afin de surmonter les particularismes ethniques et d'accueillir leur dynamisme dans la vie et la mission de l'Église locale. Ainsi, les missions ethniques ont à promouvoir la participation de ceux qu'elles atteignent à la vie de l'ensemble de l'Église locale. En retour, ces Églises s'efforcent d'ouvrir leurs communautés

(paroisses, services diocésains, mouvements apostoliques) à la compréhension des traditions culturelles et religieuses, aux formes d'expression de la foi des immigrés et réfugiés, membres de la même Église. »

## La pastorale de l'immigration

La paroisse n'est plus le lieu de rassemblement de la majorité. Mais elle demeure néanmoins un lieu privilégié d'accueil et d'intégration réciproque. C'est cependant dans tous les domaines (mouvements chrétiens, écoles, hôpitaux, groupes communautaires, services divers à la collectivité), que l'Église doit favoriser les contacts entre communauté d'accueil et nouveaux arrivants, l'ouverture mutuelle et la volonté d'apprendre les uns des autres.

À cette heure décisive pour l'avenir de notre collectivité, les leaders des communautés ethniques et des institutions chrétiennes du pays d'accueil ont un rôle important à jouer : à partir d'une réflexion sur l'Église et sur la société québécoises, il leur faut contribuer à l'élaboration d'un projet de société dont une des composantes incontournables devra être la laïcité, dans une forme qu'il nous reste encore à élaborer. Un chantier fondamental, qui s'ouvre à peine... ■

6. La tendance, dans plusieurs paroisses ethniques, est d'avoir « ses » oeuvres : certaines, par exemple, après plusieurs années d'implantation, ne participent toujours pas au Carême de partage organisé par Développement et Paix, pourtant au service des pays les plus démunis d'où proviennent souvent ces paroissiens.
7. Comme on l'a fait en France pour les nombreuses paroisses d'immigrés portugais récents, pour qui des religieuses et des prêtres français ont appris le portugais !



La pastorale de l'immigration comporte bien des volets: entre autres, favoriser un dialogue avec les croyants des autres religions et développer avec tous une action œcuménique.

André Rivall/MCCI

# en bref

La rencontre de « l'autre » est toujours exigeante, qu'il soit immigrant, autochtone, handicapé, pauvre, etc. Car il faut sortir de soi pour s'ouvrir à une réalité qui nous est étrangère. Le Groupe socio-éthique du diocèse de Québec vient de proposer une réflexion sur « **L'autre... parmi nous** » (septembre 91). Les Belles Soirées de l'Université de Montréal proposent des séries de trois rencontres sur Haïti, la Russie, l'Amérindien contemporain et le monde musulman (entre octobre et décembre ; tél. : 343-6868). Et l'Institut interculturel de Montréal (ex-Centre Monchanin) propose une soirée sur la culture Mohawk (9 octobre ; tél. : 288-7229).

Dans la difficile construction d'une société civile démocratique, Haïti peut compter sur la vigilance constante et sans complaisance du **Centre haïtien des droits et libertés** (CHADEL). Animé par Jean-Jacques Honorat, qui vient de recevoir le Prix international des droits humains pour 1991, décerné par l'Association des Barreaux des États-Unis, le CHADEL publie chaque mois un bulletin, *Situation des droits de l'homme en Haïti*, qui fait le point sur l'état des droits dans ce pays (adresse : Boîte postale 2408, Port-au-Prince, Haïti).

On a peu de **bonnes nouvelles d'Afrique**. Une récente étude de l'Institut Nord-Sud, *Après la décennie perdue, la nouvelle vigueur de la Banque africaine de développement*, semble indiquer qu'il y a là un exemple intéressant de prise en charge. Ce document, dernier d'une série de trois sur les banques régionales de développement, analyse les forces et les faiblesses de cet instrument, y compris le rôle que le Canada y joue (s'adresser au 200-55 Murray, Ottawa K1N 5M3 ; tél. : (613) 236-3535).

Dans le contexte néo-libéral du désengagement de l'État, le rôle des **organismes sans but lucratif** (OSBL) devient encore plus crucial pour notre société : à l'heure des coupures de subventions, quel est l'avenir du milieu communautaire ? *L'autonomie sans l'État, dans le Québec de l'an 2000. Est-ce possible ? À quelles conditions ?* Tel est le thème de l'important Congrès des OSBL du Québec qui se tiendra du 6 au 8 novembre 1991 et qui touchera tous les secteurs : logement, consommation, santé, immigration, loisirs, politique, etc. (pour informations : Le Lien, 950 est, boul. Saint-Joseph, Montréal H2J 1K8 ; tél. : 522-3008).

Le 24 octobre prochain, aura lieu, à Montréal, la cinquième prière interreligieuse pour la paix (voir *Relations*, déc. 90, p. 311-312). Mais pourquoi les chefs spirituels amérindiens, bouddhistes, hindous, juifs, musulmans, sikhs et chrétiens de toutes dénominations acceptent-ils de prier ensemble ? **L'Institut interculturel de Montréal** (IIM) propose d'approfondir la question avec les principaux intéressés lors d'une rencontre, le 21 novembre 91 (tél. : 288-7229). Mentionnons aussi que dans le but de favoriser la rencontre et la connaissance des multiples cultures qui se côtoient maintenant au Québec, l'IIM publie, quatre fois par année, le magazine *Horizons interculturels* : le dossier du numéro de juin 91 porte sur « vieillissement et multiethnicité ».

La réforme de l'aide sociale continue de faire des victimes et une nouvelle campagne nationale d'opposition s'amorce, cet automne : pour mieux cerner le vécu des « bénéficiaires », le **Regroupement des femmes sans emploi** du Nord de Québec (ROSE du Nord) a réalisé une enquête auprès de 140 femmes assistées sociales au Québec. Le rapport, *Les femmes et l'aide sociale*, a le grand mérite de donner la parole aux femmes et de nous faire partager un peu ce qui fait leur difficile quotidien (s'adresser au 133, 80e rue est, Charlesbourg G1H 1A1 ; tél. : (418) 622-2620). Soulignons que la revue *Communauté chrétienne* (octobre) présente aussi un dossier sur la réforme de l'aide sociale.

Il y a encore des **gestes prophétiques dans l'Église**. L'évêque de Saginaw au Michigan, Kenneth Untener, a demandé que toutes les rencontres qui se tiendraient dans son diocèse, entre le 26 mars et le 1er juillet 91, commencent par la question : « Comment ce que nous allons faire ici va-t-il toucher ou impliquer les pauvres ? » Au terme de ces 97 jours, il vient de proposer huit réflexions, extrêmement stimulantes, issues de cette expérience : 1- on oublie généralement les pauvres ; 2- ceux-ci sont souvent invisibles ; 3- le plus gros problème, ce sont les « pauvres qui ne méritent pas notre aide » ; 4- si vous aidez les pauvres, vous allez parfois vous « faire avoir » ; 5- aider les pauvres n'est pas toujours une expérience plaisante ; 6- les paniers de provisions rendent service, mais ne vont pas très loin ; 7- parfois les pauvres sont submergés au point d'en perdre tous leurs moyens ; 8- les pauvres aussi s'aident entre eux. (texte complet dans *Origins*, 1er août 91)

# CENTESIMUS ANNUS, LA NOUVELLE ENCYCLIQUE SOCIALE

par Gregory Baum



Canapresse

La libération des pays de l'Est comporte une leçon pour le monde tout entier. Mais le message direct de la nouvelle encyclique s'adresse avant tout aux nations de l'Europe de l'Est.

Cette année marque le centième anniversaire de *Rerum Novarum*, l'encyclique de Léon XIII qui fut le premier texte papal à traiter de la question sociale. Au Québec, un congrès particulièrement réussi, tenu à l'université Laval, soulignait en mai dernier ce premier siècle d'enseignement social catholique. Le même mois, Jean-Paul II publiait l'encyclique *Centesimus Annus*<sup>1</sup> : afin d'illustrer la vitalité et la croissance de l'enseignement social catholique, ce nouveau document l'applique au contexte contemporain.

Pour bien saisir le message de *Centesimus Annus*, on se rappellera qu'il s'agit de la première encyclique de Jean-Paul II depuis 1989, année qui a vu s'effondrer les régimes communistes de Pologne et d'autres pays d'Europe orientale. Un chapitre de l'encyclique porte d'ailleurs comme titre « L'année 1989 ». Comment cette libération s'est-elle produite ? Quelle leçon tirer de cette lutte ? Quelle orientation prendre ? Voilà les questions qu'aborde l'encyclique. Le pape croit fermement que le monde tout entier, l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, reçoit une leçon importante de cet événement extraordinaire, mais le message direct de l'encyclique s'adresse avant tout aux nations de l'Europe de l'Est qui s'efforcent actuellement de définir leur propre avenir.

## *Économie de marché et démocratie*

Qu'est-ce que l'encyclique leur propose ? En un mot, la démocratie et une économie de marché dirigée. Examinons de plus près ces recommandations.

L'encyclique commence par décrire quelques facteurs historiques qui ont contribué à l'extraordinaire soulèvement de 1989. Le gouvernement communiste polonais a été renversé par le mouvement pour les droits humains, organisé par les syndicats et soutenu par l'Église. Cette lutte, souligne le texte, a été menée sous le signe de la foi, de l'unité et de la modération (N. 23). Par ailleurs, le régime en place était miné par l'inefficacité d'une économie centralisée et bureaucratisée, qui ne laissait aucune place à l'initiative individuelle (N. 24). Plus profondément, ce sont les principes erronés du communisme athée et matérialiste qui expliquent son effondrement (N. 25). Nous verrons que le pape tire des leçons importantes de ces trois facteurs historiques.

Mais de quel côté devraient s'orienter les nations libérées ? L'expérience de 1989 enseigne que l'économie de marché est tout simplement indispensable. La vie économique ne peut s'épanouir sans la propriété privée et un entrepreneurship intelligent (NN. 19, 32, 34). Dans ce contexte, l'encyclique fait un éloge de l'économie de marché sans précédent dans les déclarations papales.

1. On trouvera l'édition française dans Jean-Paul II, *Le centenaire de Rerum Novarum. Lettre encyclique Centesimus Annus...*, Montréal, Fides, 1991 ; 123 pages.

Aux États-Unis, des commentateurs néo-libéraux ont sauté sur ces passages pour faire bénir par le pape les orientations actuelles de l'économie capitaliste<sup>2</sup>. S'ils avaient lu l'encyclique jusqu'au bout, ils auraient appris que, si indispensable que puisse être le marché, il ne doit jamais être le seul régulateur de l'économie (NN. 19, 33). L'éthique sociale catholique exige, insiste le pape, que le libre marché fonctionne dans un cadre contrôlé par le gouvernement, les syndicats et une culture de solidarité de manière à servir le bien commun de la société.

« On ne peut accepter, écrit le pape, l'affirmation selon laquelle la défaite du *socialisme réel*, comme on l'appelle, fait place au seul modèle capitaliste d'organisation économique. » (N. 35)

Fidèle à la tradition de l'enseignement social catholique, l'encyclique rejette le laisser-faire, le capitalisme libéral sans frein, et défend à la fois le droit à la propriété privée et le droit de tous aux biens et services nécessaires à la dignité de la vie (N. 3).

En Europe, ce plaidoyer en faveur d'un capitalisme contrôlé et responsable évoquera la Démocratie chrétienne : pas nécessairement la pratique des partis chrétiens-démocrates, mais les principes politiques qui leur ont donné naissance. En Allemagne, par exemple, Helmut Kohl parle constamment d'économie sociale du marché (*soziale Marktwirtschaft*) pour définir les objectifs de son parti. Mais on pourrait aussi interpréter les recommandations papales dans le sens d'un appui à la social-démocratie européenne.

Autre leçon de l'an 1989, nous dit-on, une société sécularisée sera incapable de résoudre son problème social (N. 13). Le matérialisme et l'esprit séculier que véhiculent les sociétés modernes, qu'elles soient communistes ou capitalistes, menacent le bien-être de la communauté (NN. 24, 25). *Centesimus Annus* souligne, beaucoup plus que les précédentes encycliques sociales, que la société a besoin de revenir à Dieu et à Jésus Christ. Les documents antérieurs distinguaient plus clairement entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et adoptaient un langage plus universel.

Dans le contexte européen, l'accent que met Jean-Paul II sur l'Évangile renforce l'impression qu'il entend appuyer la Démo-

cratie chrétienne et promouvoir la restauration d'une Europe de chrétienté.

S'adressant toujours à l'Europe de l'Est, le pape fait l'éloge du système démocratique – appui à la démocratie rarement formulé avec tant d'énergie dans un document papal (NN. 46, 47). L'encyclique critique la démocratie purement formelle, « sans valeurs », qu'on rencontre dans le monde anglo-américain et qui se limite à définir les règles du jeu politique. Il propose plutôt une démocratie de contenu, fondée sur des valeurs clairement définies telles que la dignité de la personne et la dimension sociale de son existence. Cette démocratie « authentique » défend et promeut des valeurs humaines, y inclus – selon Jean-Paul II – l'interdiction de l'avortement.

Même si ces passages de l'encyclique ne manquent pas de profondeur, ils ne semblent pas tenir assez compte de la réalité du pluralisme contemporain. Il n'est pas évident qu'une société moderne, même sur le continent européen, puisse se mettre d'accord sur un *contenu* susceptible d'orienter sa vie démocratique. Pas étonnant dès lors que des commentateurs européens en soient venus à conclure que le pape cultive le rêve impossible du rétablissement de la Chrétienté sur le vieux continent.

### Quel message pour nous ?

Qu'offre l'encyclique aux peuples non européens ? Nombre de conseils utiles, sans doute. Mais, il faut le regretter, malgré plusieurs observations critiques sur le capitalisme libéral, on n'y trouve pas d'analyse des tendances actuelles de l'économie mondiale. L'encyclique déplore qu'il y ait des sociétés où le marché reste le seul mécanisme de régulation de la production et

2. Cf. *Catholic New Times*, 23 juin 1991, p. 11.



Canapresse

S'adressant toujours à l'Europe de l'Est, le pape fait l'éloge du système démocratique: plus que dans tout autre document papal.



Canapresse

Bien que les analystes néo-libéraux américains aient tenté de faire bénir par le pape les orientations de l'économie capitaliste, l'encyclique affirme clairement que le marché ne doit jamais être le seul régulateur de l'économie: il doit être contrôlé par le gouvernement et les syndicats, et balisé par une culture de solidarité qui le mette au service du bien commun.

de la consommation. Ces sociétés, nous dit le pape, ne reconnaissent pas qu'il y a des besoins humains qui échappent à la logique du marché (NN. 34, 37). Elles traitent leurs travailleurs comme une marchandise, aliènent et humilient la personne humaine (NN. 39, 41) ; elles engendrent une culture de consommation qui étouffe l'esprit et mine la solidarité sociale (N. 36) et elles risquent de faire du marché une idole à laquelle sont sacrifiés les êtres humains (N. 40).

Ce qui manque ici, c'est une analyse de la globalisation actuelle de l'économie et des « programmes d'ajustement structurel<sup>3</sup> » mis en place dans les pays développés et imposés aux pays pauvres du Sud. L'ajustement structurel à la concurrence du marché global exige que les gouvernements privatisent les sociétés d'État, dérèglent les accords de coopération, cherchent à attirer les investisseurs en muselant les syndicats, en coupant les programmes sociaux, en réduisant les salaires dans le secteur public, etc. Partout où on les applique, ces politiques d'ajustement structurel finissent par marginaliser des secteurs de plus en plus importants de la population. Quoique l'encyclique emploie souvent le mot « marginalisation », elle n'offre pas d'analyse de la globalisation de l'économie.

On trouve cependant quelques passages qui défendent le combat organisé pour la justice, une idée que Jean-Paul II a déjà développée dans *Laborem Exercens*, en 1981, en parlant de « solidarité des travailleurs et avec les travailleurs » (L.E., 8). Parmi les leçons de l'année 1989, le pape mentionne le pouvoir de transformation des mouvements de solidarité. Il signale « l'action non violente d'hommes qui, alors qu'ils avaient toujours refusé de céder au pouvoir de la force, ont su trouver dans chaque cas la manière efficace de rendre témoignage à la

vérité », avant de conclure : « puissent les hommes apprendre à lutter sans violence pour la justice » (N. 23).

Le pape fait remarquer que cette expérience a eu des retombées importantes pour l'Église. Alors que dans le passé le Mouvement ouvrier jugeait l'Église distante, aujourd'hui les travailleurs et les autres groupes qui luttent pour la justice sociale auront plutôt tendance à voir en elle une alliée. « Le Mouvement ouvrier, écrit le pape, devient un mouvement plus général des travailleurs et des hommes de bonne volonté pour la libération de la personne humaine et pour l'affirmation de ses droits ; il est répandu aujourd'hui dans de nombreux pays et, loin de s'opposer à l'Église catholique, il se tourne vers elle avec intérêt. (...) À ceux qui, aujourd'hui, sont à la recherche d'une théorie et d'une pratique nouvelles et authentiques de libération, l'Église offre non seulement sa doctrine sociale... mais aussi son engagement et sa contribution pour combattre la marginalisation et la souffrance. » (N. 26)

Cet appel à la solidarité correspond à l'interprétation de l'enseignement social catholique proposée par les évêques du Québec et du Canada au cours des vingt dernières années. Nos évêques ont bien vu l'urgence d'un vaste mouvement de solidarité regroupant les syndicats, les organisations populaires et tous les groupes marginaux, pour résister aux politiques économiques actuelles et exiger la transformation des structures au nom de la justice.

Mais telle n'est pas la note dominante de *Centesimus Annus*, qui s'adresse avant tout aux peuples d'Europe récemment libérés du communisme. Dans ce contexte, cependant, on aurait aimé trouver une réflexion éthique sur le phénomène du nationalisme. Il est curieux que depuis un siècle, l'enseignement social des papes n'ait jamais tenté de formuler un ensemble de critères éthiques pour éclairer les nations soumises ou dépendantes dans leur combat vers l'autodétermination politique.

Soit dit en passant, l'encyclique est rédigée comme si les femmes n'existaient pas. ■

3. Cf. Christian Deblock et al., *Conjoncture et tendances économiques en 1991*, UQAM, 1991 ; p. 14-25, 38-42.

# Lectures

Stanley L. Jaki: *Pierre Duhem, homme de science et de foi*; Jacques Vauthier: *Gildas Beauchesne, La physiologie végétale* □ Anne Dandurand: *Un coeur qui craque. Journal imaginaire* □ Bluma Finkelstein: *L'écrivain juif et les Évangiles*

## Scientifiques et croyants

Réputée par l'ampleur et la rigueur des travaux qu'elle édite, la maison d'édition Beauchesne a mis sur pied, il y a quelques années, une collection intitulée « Politiques et chrétiens » dont nous avons déjà dit les mérites. Dans la même veine, Beauchesne a lancé une seconde collection du même type, « Scientifiques et croyants ». Chaque livre comprend un récit de la vie du scientifique en question, normalement ainsi que des extraits typiques de son oeuvre. Les trois premiers volumes de la collection abordaient la vie et l'oeuvre de Jacques Arzac, un informaticien, de Dominique Laplante, un neurologue, et d'Abdus Salam, un physicien. Viennent de paraître le tome 4 de la collection *Pierre Duhem, homme de science et de foi* et le tome 5 *Gildas Beauchesne – La physiologie végétale*.

Peu connu en France, où il semble avoir fait l'objet d'une mise à l'écart systématique, Pierre Duhem apparaît maintenant comme une figure de proue de

son époque. Né en 1861, il meurt d'une crise cardiaque en 1916, après une carrière impressionnante comme scientifique et comme historien et philosophe des sciences. Son caractère ouvertement catholique et son appartenance claire à ce qu'on peut appeler la droite, même s'il n'a pas milité politiquement, de même que probablement certains traits de caractère qui l'ont fait attaquer, dès sa thèse de doctorat, les théories de Poincaré, le maître à penser tout puissant de l'époque, ont finalement éloigné Duhem de Paris où il aurait dû normalement faire carrière.

L'auteur de la biographie, Stanley L. Jaki, bénédictin hongrois vivant aux USA et écrivant en anglais, insiste longuement sur la mise à l'écart de Duhem par le milieu intellectuel pour cause d'appartenance catholique. Selon lui, Duhem a véritablement fait l'objet, sa vie durant, d'un complot de l'intelligentsia intellectuelle et scientifique française. Le livre devient ainsi une manière d'apologie pour un homme qui a souffert et qui, pourtant, avait raison au plan scientifique.

L'oeuvre de Duhem est immense, tant au plan de la physique théorique qu'à celui de l'histoire et de la philosophie des sciences. Il a entre autres démontré la contribution capitale du Moyen-Âge chrétien dans le développement de la science. Beaucoup de gens l'auraient plagié. D'autres l'ont dénigré injustement à partir d'*a priori* anticléricaux. Whitehead lui devrait énormément, tout en ayant tronqué le sens de ses affirmations. Rappelons que les cinq derniers tomes de son oeuvre monumentale, « le système du monde », ne sont parus qu'à partir de 1954 (près de quarante ans après sa mort), suite à une menace de poursuite judiciaire formulée par Louis de Broglie à l'égard de l'éditeur. L'auteur signale que la revue *Études* n'a jamais consacré un seul article à Duhem. Le livre est complété de 27 extraits d'oeuvres de Duhem, extraits qui révèlent sans conteste un écrivain clair et rigoureux.

Malheureusement, en voulant faire l'apologie de son héros, l'auteur en rajoute un peu et tire sur tout ce qui bouge, sur Teilhard (par mode d'allusion), sur

Vatican II, sur les théologiens actuels, sur le complot des scientifiques incroyants, etc. Ce ton revancharde finit par nuire à la crédibilité d'un ouvrage certainement compétent. Peut-être aura-t-il le mérite de stimuler la recherche sur l'oeuvre et la pensée de Duhem, dont la réconciliation pratique et théorique entre science et foi est impressionnante.

Le volume cinq de la même collection, *Gildas Beauchesne – La physiologie végétale*, est en réalité une longue interview de Gildas Beauchesne réalisée par Jacques Vauthier, directeur de la collection. Gildas Beauchesne a travaillé en biologie végétale, réalisant *in vitro* la reproduction du palmier dattier. Par exemple, au Maroc, au début du siècle, il y avait quinze millions de palmiers dattiers ; il en reste quatre millions et demi. Or le palmier dattier joue un rôle capital dans l'alimentation, mais il se reproduit très lentement. Gildas Beauchesne a travaillé pendant vingt ans pour finalement aboutir au succès.

L'entrevue fait apparaître un homme humble et respectueux, soucieux de service. Il fait aussi voir les coups fourrés du milieu scientifique français et les intrigues des entreprises pour faire de l'argent avec une découverte qui devrait d'abord servir à nourrir l'humanité. « Actuellement, il n'y a qu'une chose qui compte, c'est le fric. Vous faites du fric, vous serez béni, vous n'en faites pas, vous êtes un imbécile » (p. 30). « L'exploitation du pauvre par la recherche, c'est terrible » (p. 42).

Dans sa vie personnelle, Gildas Beauchesne est croyant et jésuite. Un jésuite pas du tout intellectuel, qui fait du ministère pastoral, qui est obéissant, que l'activité scientifique ne trouble de nulle façon. D'ailleurs, il n'arrive pratiquement pas à articuler le problème du rapport entre la foi et la science. Il témoigne d'une foi de charbonnier... ou de paysan. Sa préoccupation est davantage éthique, centrée sur la justice. Il ne voit pas de problème à la manipulation génétique, tant qu'on ne touche pas à l'être humain. Il est en faveur de l'énergie nucléaire douce. Il insiste sur l'amour du prochain comme vertu primordiale. Bref, en dehors de la recherche *in vitro*, l'entrevue demeure assez superficielle et, somme toute, décevante.

On ne peut probablement pas juger de la collection par ces deux seuls livres. L'intuition d'ensemble me semble très heureuse. Les deux livres étudiés ont de graves défauts. Le livre sur Duhem est trop belliqueux, celui sur Gildas Beauchesne presque simpliste. Espérons que le reste de la collection soit de meilleure tenue, car le dialogue de la foi et de la

science demeure un enjeu considérable. ■

André Beauchamp

## Un coeur qui craque

« Écrire... un espace où tout l'amour du monde est impossible ». *Un coeur qui craque* ne devrait pas s'éclairer de phrases extérieures à l'oeuvre, par surcroît tirées d'une interview, mais il se trouve que celle mise en épigraphe m'a semblé traduire à merveille le contenu jamais révélé d'une oeuvre tendre, dure, à forte tonalité poétique. La langue est ici en effet tout ce qui importe.

J'aime par exemple qu'un chérubin ait les « yeux gris pâle de l'univers une heure avant l'aurore », ou que l'héroïne soit « habillée de bleu et de noir, ciel d'hiver et nuit d'été » ; j'aime moins « le masque moqueur d'un printemps hâtif » ou que « de sa voix de mohair, il lui... (dévide) l'écheveau de son passé » ; et j'ai haï à en hennir (répétez après moi, pour voir) ces adjectifs hyper-précieux, l'automne « hiémal », l'érection « immarcescible » et les cuisses « spumeuses », où on dirait que la Québécoise (après Hamelin sans doute...) veut paraître « cultivée » en exposant son vocabulaire – réflexe de pauvre, exposant ses toiles de chez Woolco...

Flash : est-ce la fatigue, le soleil qui cuit les mouches dans l'air, ou la planète qui rapetisse, tant il fait chaud, mais je demande : de l'air !

Voilà un genre de littérature parfaite, car avec rien, littéralement R-I-E-N ! (une fille, rêvassante, dotée de Bien-Être et d'un coeur qui ne demande qu'à flancher, s'ennuie à Montréal, par 33 degrés, entre son chat, ses amants, ses souvenirs et un paquet de feuilles blanches), on a fait quelque chose de crédible, qui sonne presque toujours juste, quelque chose de poignant ; on a mis au monde une voix, et c'est beaucoup, oui, mademoiselle Anne : votre voix parfois me chamboule (« une écrivaine se chauffe à la phrase »), vous frôlez l'absolu comme si c'était gratis, comme s'il n'y avait pas un prix terrible à payer pour fréquenter les âmes-limites, le bonheur qui bascule, le corps liquéfié, ou l'heure blanche du zéro absolu – pour cette voix-là, mademoiselle Anne, il faut dire merci, et je vais dire à tous les mecs et mèches qui m'entourent : Dandurand, lisez Anne Dandurand, qui hoquette dans l'ombre. Lisez

pour le hoquet, parfois – et oubliez le reste. De toute façon, tout le monde est seul, tout le monde écrit, tout le monde a un chat et des fins de mois angoissantes, tout le monde meurt lentement d'un souvenir insoutenable nourri avec amour – viol, meurtre, ou nuit trépidante aux confins (é)perdus de l'autre.

Avec Dandurand, on touche une limite. La limite d'un genre littéraire, ou d'une vision du monde, celle du JE-JE-JE, du JE-M'ENNUIE, de LA VIE EST PAS VIVABLE MAIS JE M'ENVOIE EN L'AIR REGARDEZ-MOI BIEN, du JE-ME-MOI-ME-AND-I-ET-PERSONNE-D'AUTRE, je me fais comprendre ?

Je recommence : littérature de l'ego absolu, de l'individu vissé à soi, sans foi (pardon : il reste l'absolu), sans loi, sans cause, sans perspective, sans point d'appui. Signe des temps ? Même plus de « roman », mais un « journal » qu'on s'empresse d'appeler « imaginaire » (pour les indiscrets), mais qui ne l'est sûrement pas tant que ça : il s'agit en effet d'éviter le gros et terrible reproche de raconter sa vie, ce qui, on en conviendra, fait plutôt ma-tante qu'écrivaine...

Nous en sommes apparemment là au Québec, en matière de littérature intime-intimiste-intimant-de-la-trouver-intéressante.

Que Dandurand sache écrire et qu'elle nous émeuve est bien, qu'elle soit un pétant antidote à tous les radoteurs docteurs ès-eux-mêmes du genre Claude Jasmin est aussi une excellente chose, mais on ne sort pas pour autant du « genre littéraire » en question : autobiographie et journal intime. Impudeur et impudence.

Comme livre, le *coeur qui craque* est bâclé, et comme disait le copain Mallarmé : « beaucoup de beaux passages, jamais une oeuvre ». Une ou deux scènes érotiques particulièrement senties, de toute évidence écrites d'une seule main (et j'ai pensé ici à la *Femme de papier* de Françoise Rey) n'empêchent pas que l'on ait l'impression que tout cela est très brouillon. Que n'importe quoi pourrait aller n'importe où, ici, là, plus loin, à la fin : un rêve, une colère, une rencontre, un ennui, la pluie, toutes choses évidemment permises par le « genre » journal intime.

C'est trop facile à la fin.

Le Québec qui se fait, ou se défait, on ne sait trop, aura bientôt besoin de plus substantielles nourritures. D'un autre Mistral, tiens, ou mieux, d'un Jean Larose qui se déciderait enfin à devenir romancier ! ■

Richard Dubois

## L'écrivain juif et les Évangiles

**N**é et élevé dans ce qui fut jadis le quartier juif de Montréal, je suis officiellement engagé dans le dialogue judéo-chrétien depuis au-delà de cinquante ans. J'ai donc pu suivre l'évolution des rapports entre chrétiens et juifs, ici et ailleurs, durant ce demi-siècle. Aussi je n'hésite pas à déclarer vindicatif et déphasé cet écrit de Mme Bluma Finkelstein, *L'écrivain juif et les Évangiles*.

L'auteure base son analyse sur cinq écrits juifs qui s'échelonnent de 1930 à 1968. Elle justifie son choix qui « s'arrête bien avant les années 1980 » parce que, ajoute-t-elle, « il faut répéter et dire qu'il nous paraît impossible qu'un changement dramatique dans la position officielle du Vatican ait un jour lieu » (24). Elle ajoute : « Le différend judéo-chrétien commence avec Jésus... En outre, ce qui a été dit jusqu'à aujourd'hui épuise tout ce qu'on peut dire et tout ce qu'on pourra dire à l'avenir » (33). Voilà une manière plutôt prétentieuse de se dispenser du travail laborieux et honnête de suivre les continuels changements qui sont survenus dans les dernières décades, entre judaïsme et christianisme.

Je renvoie ceux qui aimeraient un regard plus objectif sur la question à la recherche de Marie-Hélène Fournier, « L'évolution des relations entre chrétiens et juifs de 1973 à 1983 », qui a paru dans la revue *Pro Mundi Vita*, nos 95-96, 1983-1984. Cette recherche nous apprend qu'en date de 1983, on comptait 29 ouvrages juifs sur Jésus. Je renvoie également aux écrits de Pinchas Lapide, juif orthodoxe, *The Resurrection of Jesus, Jesus in Two Perspectives* et *The Sermon on the Mount*.

J'ai parlé d'un écrit déphasé. En effet, en s'inspirant d'ouvrages qui datent, l'auteure nous présente une image caricaturale du christianisme, qu'elle balance avec une grande agilité. Pour elle, le messianisme est un mythe, donc la mort et la résurrection de Jésus aussi. La religion chrétienne se résume à un grand déterminisme, dans lequel un Dieu tout-puissant et cruel tire toutes les ficelles.

Ce sont bien des juifs qui ont condamné Jésus à mort comme imposteur et surtout parce qu'il rejetait l'unicité de Dieu et de la Loi (114). Tous ces propos sont aujourd'hui irrecevables dans l'actuel dialogue judéo-chrétien.

Si je voulais être méchant, j'ajouterais que les notions de l'auteure sur sa propre religion juive m'apparaissent aussi parfois déphasées. Affirmer que le judaïsme est sans dogmes fixes me laisse songeur (80). Dire que le juif est allergique à l'idée du salut par le sang versé, c'est rayer d'un trait de plume tous les sacrifices sanglants de l'Ancien Testament. Ne lit-on pas dans l'Exode 24 : « Moïse prit le sang, en aspergea le peuple et dit : « Voici le sang de l'Alliance, que, sur la base de toutes ces paroles, le Seigneur a conclue avec vous ». Prétendre que l'être humain doit faire son salut par ses propres forces (113), c'est oublier la fragilité de l'humanité dont l'Ancien Testament nous relate de nombreux exemples, tout en exaltant l'amour de Dieu pour ses créatures dont il est toujours prêt à accueillir les signes de repentir. Il ne faut pas avoir lu attentivement les Psaumes pour écrire : « le judaïsme ne connaît pas le péché héréditairement transmissible » (118).

Il va sans dire que cet écrit vindicatif monte en épingle le traditionnel antisémitisme du christianisme, surtout celui de l'Église catholique romaine, en passant par l'Inquisition, les Croisades, les silences et l'inaction des baptisés durant l'Holocauste nazi. Pas un mot pour dire par exemple que, durant l'Holocauste, nombre de chrétiens et de chrétiennes avaient, au risque de leur propre vie, protégé, caché, nourri des familles juives. Einstein fut plus nuancé quand il écrivait dans *The Tablet*, de Londres, du 30 décembre 1944 : « Seule entre toutes, l'Église se plaça carrément en travers de la campagne hitlérienne de suppression de la vérité. Jusque là, je n'avais pas senti d'intérêt particulier à l'égard de l'Église ; mais, dès ce moment, je commençai à connaître affection et admiration pour son courage » (ma traduction). ■

Stéphane Valiquette

## Livres reçus

Parmi les livres reçus ces derniers mois, *Relations* vous signale les ouvrages suivants :

– Denis Carrier, *Le travail insignifiant*, Montréal, Guérin Littérature, 1991 ; 184 p.

– Luc Nefontaine, *La franc-maçonnerie*, 126 p. ; Massimo Introvigne, *Les Témoins de Jéhovah*, 127 p. ; Paris, Cerf/Fides, 1991.

– Jean-Yves Leloup, *L'absurde et la grâce. Fragments d'une itinérance*, Paris, Albin Michel, 1991 ; 340 p.

– Michel Lessard-Hébert, *Recherche Action en milieu éducatif*, Montréal, Éd. Agence D'Arc, 1991 ; 123 p.

– Nicole Lebrun et Serge Berthelot, *Design de systèmes d'enseignement*, Montréal, Éd. Agence D'Arc, 1991 ; 327 p.

– Sous la direction de José A. Prades, de Jean-Guy Vaillancourt et de Robert Tessier, *Environnement et développement. Questions éthiques et problèmes socio-politiques*, St-Laurent, Éd. Fides, 1991 ; 374 p.

– Jacques Charron, *Passionnément... avec les jeunes ! Réflexions pastorales*, St-Laurent, Éd. Fides, 1991 ; 174 p.

– Coll., sous la direction de Guy Durand et Catherine Perrotin, *Contribution à la réflexion bioéthique. Dialogue France-Québec*, St-Laurent, Éd. Fides, 1991 ; 315 p.

– Luc Dauphinais pour la Société historique de Saint-Boniface, *Histoire de Saint-Boniface (Tome I). À l'ombre des cathédrales. Des origines de la colonie jusqu'en 1870*, St-Boniface, Éd. du Blé, 1991 ; 335 p.

– Coll., *La poésie québécoise contemporaine. Anthologie présentée par Jean Royer* (nouvelle édition), Montréal/Paris, L'Hexagone/La Découverte, 1987 ; 255 p.

– Coll. sous la direction d'Anita Caron, *Femmes et pouvoir dans l'Église*, Montréal, VLB Éditeur, 1991 ; 256 p.

– Jean-Pierre Bélanger, *Le tigre bleu*, Montréal, Éd. Québec/Amérique, 1991 ; 342 p. ■

## références

Jacques Vauthier, *Gil-das Beauchesne, La physiologie végétale* (entretien), 1991, 118 pages ; Stanley L. Jaki,

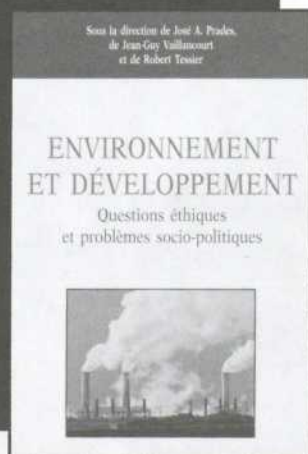
*Pierre Duhem, homme de science et de foi*, 1990, 279 pages ; chez Beauchesne Éditeur, Paris.

Anne Dandurand, *Un coeur qui craque. Journal imaginaire*, Montréal, VLB/Messidor, 1990, 131 pages.

Bluma Finkelstein, *L'écrivain juif et les Évangiles*, Paris, Beauchesne, 1991 ; 148 pages.

# LES NOUVEAUTÉS FIDES

éthique • environnement • bioéthique • écologie



## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### Questions éthiques et problèmes sociaux

Sous la direction de José A. Prades, Jean-Guy Vaillancourt  
et Robert Tessier

Chaque jour les médias nous inondent d'informations sur les problèmes environnementaux et les solutions sont souvent absentes. Cet ouvrage est une contribution à la réflexion éthique et politique sur les rapports de l'être humain à son environnement. Il adopte des perspectives variées, de la philosophie à l'écologie, de la théologie aux sciences sociales, de l'administration publique à l'analyse des médias.

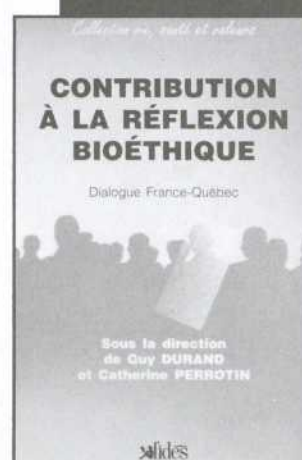
Vol. de 376 pages, 27,95\$

## CONTRIBUTION À LA RÉFLEXION BIOÉTHIQUE

Sous la direction de Guy Durand et de Catherine Perrotin

Peut-on expérimenter de nouveaux médicaments sur des enfants ou sur des handicapés mentaux? Peut-on choisir de mourir en santé plutôt que de dépérir lentement? Pour affronter ces questions et bien d'autres, des spécialistes, dans un dialogue interdisciplinaire et interculturel, font avancer la réflexion en bioéthique et permettent à la sagesse de marquer des points.

Collection «Vie, santé et valeurs» - 5, vol. de 318 pages, 27,95\$



## L'AVENIR D'UN MONDE FINI

### Jalons pour une éthique du développement durable avec un dialogue entre Albert Jacquard et Hubert Reeves

L'humanité a-t-elle des chances de survivre dans un monde menacé par la pollution et le nucléaire? Loin de se résigner au suicide collectif, les auteurs de ce livre proposent, avec courage et lucidité, des solutions d'avenir à mettre en œuvre aujourd'hui pour un développement durable.

Cahiers de Recherche Éthique - 15, vol. de 206 pages, 14,95\$

En vente dans les librairies

fides éditions

---

# relations

octobre 1991 3,00\$ no 574

---

## SOMMAIRE

---

### face à l'actualité 227

Quel beau défi pour nous, les Alphonse (M.A.) – *The Economist* et le Québec (J.H.) – Le droit de survivre (J.-L.D.) – Le cinéma et la loi (Y.L.) – Le mouvement pacifiste israélien: échec et espoir (R.R.R.) – Fin d'une dynastie en Inde (W.F.)

---

### dossier 233

#### *Intégrer les immigrants*

André Lamothe	Intégrer en français	234
Julien Harvey	Perspective internationale	236
Julien Harvey	Culture publique, intégration et pluralisme	239
Jean-Claude Icart	Le piège du racisme	242
Thérèse Benguerel	L'intégration pastorale des immigrants	245

---

### en bref 248

### articles 249

Gregory Baum	<i>Centesimus Annus</i> , la nouvelle encyclique sociale	249
--------------	--	-----

---

### lectures 252

---

Photographie de la page couverture : André Rival/Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

## UNE SOIRÉE RELATIONS TOUTE SPÉCIALE

### *Jeux et enjeux de la démocratie au Québec*

Pour célébrer le cinquantième anniversaire de la revue, une soirée à la Bibliothèque nationale!  
Le lundi 7 octobre 1991, de 19h30 à 22h00, au 1700 Saint-Denis (métro Berri).  
L'entrée est gratuite. Pour informations, téléphoner au 387-2541.

octobre 1991

Courrier de deuxième classe ; enregistrement no 0143

Port payé à Montréal

25, rue Jarry ouest, Montréal H2P 1S6